

LE DEVOIR

VOL. CIII N° 56

LE MERCREDI 14 MARS 2012

1,09\$ + TAXES = 1,25\$

Ottawa attaque l'évaluation environnementale

Un rapport propose d'abolir l'obligation d'étudier les scénarios les moins polluants

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le rapport publié hier par le Comité permanent des Communes sur l'environnement et le développement durable propose d'édenter radicalement la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) au moment où le gouvernement Harper se

propose d'accélérer le développement des sables bitumineux et des oléoducs d'un océan à l'autre. Les conclusions du comité ne sont toutefois pas unanimes, néodémocrates et libéraux ayant décidé de déposer des rapports dissidents. Les néodémocrates estiment d'ailleurs nécessaire de reprendre l'exercice parce que trop d'experts et de gestion-

naires expérimentés n'ont pas été entendus, surtout du côté de ceux qui auraient voulu renforcer le système en place. La LCEE prévoit que le Parlement doit, tous les cinq ans, faire le point sur l'état de la loi par un débat parlementaire. Mais — ce qui a été dénoncé vertement l'automne dernier autant par les partis

d'opposition que par les groupes sociaux et environnementaux — après avoir entendu l'essentiel des points de vue favorables à un assouplissement des règles d'évaluation, le comité, majoritairement conservateur, a décidé de poursuivre ses travaux à

VOIR PAGE A 10: OTTAWA

Fournier se résigne à construire des prisons

Le ministre québécois tente toutefois de protéger la justice pour adolescents des assauts de C-10

ROBERT DUTRISAC
HÉLÈNE BUZZETTI

Au lendemain de l'attribution de la sanction royale au projet de loi C-10 sur la justice criminelle, le gouvernement Charest a annoncé une série de mesures pour atténuer la dureté de cette loi fédérale envers les jeunes contrevenants, mais rien qui réduira la note de plus de 1 milliard que refuse d'assumer Ottawa pour envoyer davantage de criminels en prison.

À Montréal, le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, a présenté, hier, une série de mesures concernant l'administration de la justice, une compétence du Québec, relativement à l'application des dispositions de C-10. Or Québec n'a pu réduire de façon significative l'impact de la loi lié aux peines minimales imposées pour le trafic de drogue et l'accroissement des peines minimales pour les agressions sexuelles contre des mineurs. Tout au plus, le ministre a dévoilé un nouveau programme judiciaire de traitement de la toxicomanie qui permettra à

VOIR PAGE A 10: FOURNIER

LA LUTTE ÉTUDIANTE SE POURSUIT AVEC L'APPUI DES SYNDICATS



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Les étudiants opposés à la hausse des droits de scolarité ont manifesté à nouveau hier au centre-ville, après avoir reçu l'appui de la CSN, de la CSQ et de la FTQ. Ils tiendront cet après-midi une marche qui les mènera de l'Université de Montréal jusqu'aux bureaux du ministre des Finances, Raymond Bachand. Page A 2



GIANLUIGI GUERCIA AGENCE FRANCE-PRESSE

LA HAYE

Un premier coupable à la Cour pénale internationale

■ À lire en page A 7

INDEX

Actualités A 2	Éditorial A 8
Annonces A 4	Idées A 9
Avis publics .. B 6	Météo B 7
Carrières B 4	Monde A 6
Culture B 10	Mots croisés .. B 8
Décès B 4	Sudoku A 6
Économie B 1	Télévision B 9

Le vent dans les voiles inuites

Le paraski est devenu un moteur inattendu de socialisation et de développement durable dans le Grand Nord

ISABELLE PARÉ

Dans la baie de Kangiqsujaq, il fait moins 20 degrés Celsius. Quand le vent se lève sur Wakeham Bay, il pourrait déplacer des montagnes. Mais dans quelques jours, en plus du va-et-vient des véhicules tout-terrain et des motoneiges tirant les kamutik chargés de gibier, de drôles d'oiseaux multicolores feront irruption dans l'horizon de cette mer de neige et de glace.

Ces drôles d'oiseaux, ce sont les voiles rayées du paraski, un sport pratiqué depuis 15 ans au Québec mais récemment introduit au sein des communautés nordiques. Ce «cerf-volant venu du sud», implanté grâce à un fou des sports de glisse, est en passe de changer la vie de plusieurs jeunes du Nunavik qui habitent les villages reclus à plus de 1000 kilomètres de Montréal.

«Depuis sept ans, j'ai entraîné 100 à 150 jeunes dans 14 commu-



GUY LAFLAMME ARCTIC WIND RIDERS

Wayne Putulik, un jeune garçon du Nunavut, pratiquant le paraski à Whale Cove.

nautés du Nunavik et du Nunavut. Ça fait donc plus de 1000 personnes qui ont été initiées à ce sport et le mouvement continue de se propager», se réjouit Guy Laflamme, fondateur du programme de dé-

veloppement responsable du projet Arctic Wind Riders. Malgré son nom, le paraski, pratiqué par grand vent sur une

VOIR PAGE A 10: PARASKI

ANALYSE DE L'IRIS

Le Plan Nord ne serait pas rentable pour Québec

ALEXANDRE SHIELDS

Non seulement le Plan Nord si cher à Jean Charest ne représente pas l'eldorado que son gouvernement vante depuis des mois, mais ce vaste chantier de développement industriel a toutes les chances d'être déficitaire pour l'État québécois. C'est ce que soutient l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques dans une analyse obtenue par *Le Devoir*.

«Selon notre scénario le plus optimiste, le manque à gagner entre les revenus et les dépenses prévues par le gouvernement est de 2,3 milliards de dollars sur 25 ans», a calculé Bertrand Schepper, auteur de cette analyse et diplômé en administration des affaires à HEC Montréal. Cependant, nous constatons aussi que le gouvernement sous-estime grandement certaines dépenses liées au Plan Nord. Par exemple, il ne s'attarde

VOIR PAGE A 8: PLAN NORD

ÉCOUTEZ POUR VOIR CATHERINE PERRIN EN SEMAINE | 9H

AUJOURD'HUI

Découverte d'une fresque inachevée de Leonard de Vinci à Florence: l'ancien policier spécialisé de la Sûreté du Québec et expert en oeuvres d'arts Alain Lacoursière nous explique.

Réalisation: Bernard Michaud

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/mediumlarge

ACTUALITÉS

Hausse des droits de scolarité

Appui syndical aux étudiants

La CSQ, la CSN et la FTQ se rangent aux côtés des protestataires

Les étudiants qui combattent la hausse des droits de scolarité ont reçu, hier, l'appui officiel de deux centrales syndicales qui ont des membres dans l'enseignement, la CSQ et la CSN, et celui de la FTQ.

Des dirigeants des deux premières centrales se sont présentés aux côtés du président de la Fédération étudiante collégiale du Québec, Léo Bureau-Blouin, au collège de Rosemont, à Montréal, pour appuyer la cause.

«La lutte des étudiants, c'est la lutte de tous les citoyens du Québec», a résumé le président de la Centrale des syndicats du Québec, Réjean Parent.

Même si la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, a invité les enseignants à donner leurs cours puisque ce ne sont pas tous les étudiants qui les boycottent, le dirigeant syndical, lui, a livré un tout autre message à ses membres.

Je leur demande «d'être très à l'écoute de leurs étudiants, de ne pas jouer le jeu que le gouvernement veut leur faire jouer. Je trouve que c'est un manque de courage; c'est du couillonnage de la part de la ministre de l'Éducation de mettre de la pression sur les personnes de l'éducation, de leur dire: "présentez-vous" et d'essayer de semer la zizanie ou de créer une attitude conflictuelle entre les membres du personnel et les étudiants», s'est exclamé M. Parent.

Il a invité Line Beauchamp à respecter «la voix démocratique des étudiants».

«Le dialogue manqué doit maintenant reprendre» entre le gouvernement Charest et les représentants étudiants, a pour sa part plaidé Denise Boucher, vice-présidente de la CSN.

La FTQ a donné son appui aux étudiants par voie de communiqué, se désolant du «peu d'écoute du gouvernement» quant aux revendications des étudiants. «Qui voudrait une augmentation de 75 % de ses coûts d'épicerie ou de loyer? Pourtant, c'est à cela que le gouvernement convie les étudiants et les étudiantes en haussant ainsi les droits de scolarité jusqu'en 2016. Une attitude responsable serait d'engager le dialogue avec eux et de trouver un règlement acceptable avant que le climat ne se gâte davantage», a déclaré le président Michel Arseneault.

Des artistes

Les étudiants ont aussi reçu l'appui de plusieurs artistes. Le 22 mars prochain, après une grande manifestation nationale, un spectacle aura lieu au Métropolis.

Chloé Sainte-Marie, Jérôme Minière, Martin Léon, Dan Bigras et Paul Piché seront des invités qui appuient le mouvement étudiant.

Depuis des semaines, des étudiants d'universités et de cégeps protestent de toutes les manières possibles, notamment par un boycottage de leurs cours, contre la hausse des droits de scolarité annoncée dans le budget Bachand de l'an dernier.

Les droits doivent ainsi être augmentés de 325 \$ par année pendant cinq années consécutives, à compter de l'automne prochain. Ils passeront ainsi de 2168 \$ en 2011-2012 à 3793 \$ en 2016-2017.

La Presse canadienne
Avec Le Devoir



Le président de la Centrale des syndicats du Québec, Réjean Parent, était de passage hier au collège de Rosemont, à Montréal, pour offrir son appui aux étudiants. «La lutte des étudiants, c'est la lutte de tous les citoyens du Québec», a affirmé le dirigeant syndical.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

La manifestation du jour s'est déroulée dans le calme

Quelques milliers d'étudiants ont de nouveau pris la rue à Montréal, hier après-midi, pour protester contre la hausse annoncée des droits de scolarité à l'université. À l'invitation de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), les étudiants se sont rassemblés à 13h au square Victoria, avant de se mettre en marche vers une destination qu'ils n'ont pas voulu dévoiler et en sui-

vant un parcours qu'ils ont tout autant gardé secret. La manifestation visait à souligner le caractère international de leur lutte, alors que les droits de scolarité augmentent aussi ailleurs dans le monde. Il y a eu quelques pétards lancés par quelqu'un dans la foule au cours de la marche et des bruits de détonation; il y a eu aussi quelques balles de peinture lancées sur des immeubles, mais la manifestation s'est

déroulée dans le calme. Elle s'est terminée vers 17h15, a indiqué la police de Montréal, faisant état de l'arrestation d'un individu qui refusait de quitter la chaussée lorsque la police a sommé les étudiants de quitter le secteur. La plupart des manifestants avaient choisi de se disperser dans l'ordre vers 16h30, après un rassemblement devant les bureaux du Conseil du patronat du Québec, rue Sherbrooke Ouest.

L'abbaye d'Oka est vendue

LISA-MARIE GERVAIS

Après cinq ans de tergiversations, l'abbaye d'Oka aura un nouveau propriétaire. La Famille Marie-Jeunesse, une congrégation religieuse des Cantons-de-l'Est, a finalement vu accepter son offre d'achat par la Corporation de l'abbaye d'Oka (CAO), qui gère depuis 2007 l'ancien domaine des moines trappistes.

Cette congrégation catholique, ainsi que ses bailleurs de fonds qui souhaitent garder l'anonymat, se réjouit de la nouvelle, d'autant que l'intérêt ne datait pas d'hier. Depuis au moins cinq ans, la communauté d'une centaine de jeunes qui grandit sans cesse se cherchait de nouveaux espaces. Une première offre faite à la Corporation en 2009 avait été rejetée. La rumeur veut qu'elle ne fut pas suffisamment généreuse.

«On est très content, c'est une belle page qui se tourne, même si on sait qu'il y a encore bien des démarches à faire», a dit le père Francis Gadoury, l'un des porte-parole de la Famille Marie-Jeunesse. L'inspection des bâtiments étant encore à faire, il estime que la vente pourrait être finalisée d'ici l'automne, au mieux à l'été. Le prix de la vente n'est pas divulgué pour l'instant.

Toutefois, le prêt sans intérêt de 1,5 million sur cinq ans qu'avaient consenti les moines cisterciens à la CAO se termine le 1^{er} mai. «Je pense qu'on va être remboursés en totalité, mais pour le 1^{er} mai? J'en doute, a dit le père trappiste André Barbeau. Les intérêts vont commencer à courir.»

Dom Barbeau se réjouit de voir que ce domaine patrimonial sera repris par une communauté religieuse. «Elle va maintenir l'esprit dans lequel on a vécu pendant 128 ans», a-t-il souligné. Toutefois, des gens d'affaires d'Oka voyaient d'un mauvais œil l'installation d'un organisme sans but lucratif, qui ne paye pas de taxes. «Je sais que Marie-Jeunesse était intéressée à l'exploitation agricole des terres. Cette communauté draine une quantité impressionnante de jeunes. Je pense qu'il va y avoir des retombées économiques réelles», croit dom Barbeau. Le père Francis Gadoury réitère l'intention de sa congrégation «qui rayonne dans l'ensemble du Québec» d'en faire un «projet qui dépasse le cadre des membres de Marie-Jeunesse».

Fin d'une saga

C'est ainsi que se dénoue lentement une saga qui aura duré cinq ans. Forte d'un prêt de 3 millions du gouvernement du Québec, la CAO n'aura pas réussi à rentabiliser le domaine. En plus d'exploiter un magasin qui vendait des produits du terroir des moines, elle louait parfois les lieux pour des tournages de films d'horreur et le bâtiment principal à un collège privé de hockey dont *Le Devoir* avait révélé en janvier dernier les problèmes, notamment financiers. La Famille Marie-Jeunesse entend respecter le bail de l'école, mais sans plus.

En fin de semaine, l'agence QMI écrivait que le Conseil de bande de Kanestatake avait manifesté son intention, malgré des finances déficitaires, d'acheter l'abbaye pour en faire une école spécialisée pour les enfants en difficulté. Selon le chef Serge Otsi Simon, la CAO n'aurait même pas voulu prendre connaissance du dossier des Mohawks, encore moins lui accorder un délai de quelques jours pour consolider son montage financier. Outre la publication d'un communiqué, la Corporation n'a pas commenté cette vente.

Le Devoir

Le Devoir

Campagne «Vous n'entrez pas chez nous»

26 000 portes fermées aux gazières

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

En trois mois, 25 823 résidents de la Montérégie ont signé un document refusant l'accès à leur propriété aux sociétés gazières d'exploration des gaz de schiste.

Et près de 1000 de ces propriétaires ou locataires possèdent des propriétés de plus d'un hectare, a révélé hier le Regroupement régional de la Montérégie sur le gaz de schiste. Ce dernier s'est lancé à fond dans la campagne «Vous n'entrez pas chez nous», lancée au début de l'hiver dans toute la vallée du Saint-Laurent.

Dans certaines régions, expliquait hier le porte-parole du regroupement, Danielle Lavoie, c'est presque la totalité du territoire municipal qui a été bloquée, si l'on peut dire, par les refus de laisser passer les entreprises gazières.

Par exemple, précise Mme Lavoie, près de Sainte-Julie, ce sont près de 9000 propriétaires qui ont refusé par écrit de collaborer avec les gazières. À Otterburn Park, ajoute-t-elle, ce sont 96 % des propriétaires qui ont fermé leurs portes au développement du gaz de schiste. On en trouve presque autant dans la région agricole de Saint-Hyacinthe.

Certes, reconnaît la porte-parole du groupe, Québec pourrait toujours utiliser la Loi sur les mines et exproprier un propriétaire qui refuse de négocier un droit de passage avec les entreprises gazières. Mais il suffit d'imaginer le tollé que susciterait une expropriation. Alors, dit-elle, imaginez ce à quoi Québec ferait face s'il se lançait dans l'expropriation de dizaines, voire de centaines de résidents de la Montérégie...

La liste des quelque 26 000 noms contient aussi un certain nombre de locataires qui ont acquis la jouissance d'un bien immobilier. La porte-parole du groupe reconnaît qu'un propriétaire pourrait donner accès à son terrain à une société gazière, mais son locataire aurait alors un recours judiciaire contre lui du fait qu'il change les conditions du bail. La question, dit-elle, a été vérifiée en droit.

Jusqu'ici, quelque 70 comités de citoyens se sont formés pour faire échec aux sociétés d'exploration et d'exploitation gazière qui ont acquis des droits sur le sous-sol de la vallée du Saint-Laurent. Et, dit-elle, il s'en forme de nouveaux chaque semaine, du Saguenay à la Gaspésie.

Le Devoir

Le Devoir

EN BREF

Profilage racial à Toronto

Toronto — Le plus haut tribunal ontarien a statué, hier, qu'un policier de Toronto a fait preuve de profilage racial lorsqu'il a soupçonné à tort un facteur noir livrant le courrier dans un quartier aisé, alors qu'il était en fait à la recherche de deux suspects blancs. Le facteur, Ronald Phipps, portait un uniforme et une sacoche de Postes Canada

et livrait le courrier à pied. L'agent Michael Shaw, qui patrouillait dans le quartier, recherchait des hommes blancs, à bord d'un véhicule. Selon des documents déposés en cour, le policier a intercepté et interrogé M. Phipps, a effectué une recherche informatique à l'aide de son identité, et s'est adressé à un résident et à un autre facteur, blanc, pour obtenir des informations sur lui. Il n'a rien découvert et le facteur a pu reprendre sa livraison. — *La Presse canadienne*

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876



ROLEX

Congédié?

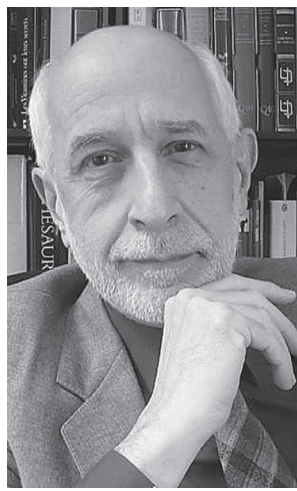
Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545



ACTUALITÉS

Le confort du voyageur



MANON CORNELLIER

Hier soir, les députés fédéraux se sont lancés dans un marathon pour adopter un projet de loi spéciale destiné à imposer un mode de règlement des conflits de travail qui opposent Air Canada à ses pilotes, à ses machinistes et employés d'entretien. Pour la deuxième fois en moins d'un an, le gouvernement conservateur a décidé de s'immiscer dans les relations de travail du transporteur aérien au lieu de laisser libre cours à la libre négociation et à ses pendants, les droits de grève et de lockout.

Et comme l'automne dernier dans le dossier des agents de bord, le gouvernement a eu recours à un stratagème pour empêcher les parties de passer aux actes avant l'adoption du projet de loi. Depuis la semaine dernière, le Conseil canadien des relations de travail a été saisi du dossier. Il doit déterminer si un arrêt de services peut porter atteinte à la santé et la sécurité des Canadiens. Et comme le prévoit la loi, personne ne peut interrompre les services tant que cette décision n'est pas rendue. Or, il y a très peu de chances qu'elle soit rendue avant le dernier vote au Parlement.

Voilà qui soulagera les voyageurs, surtout ceux des provinces où les écoles sont actuellement en semaine de relâche. C'est d'ailleurs une des raisons que la ministre fédérale du Travail, Lisa Raitt, a données pour justifier son intervention, l'autre étant la fragilité de l'économie.

Mais les travailleurs, eux, seront en droit de se demander ce qui advient de la libre négociation et de leur droit de grève. Une question que pourront aussi se poser les employés d'autres entreprises soumises au Code canadien du travail. Air Canada est après tout une compagnie privée qui a des concurrents capables de prendre la relève sur une grande partie de son réseau.

♦ ♦ ♦

Une grève causerait des inconvénients, mais c'est le propre d'une grève de déranger. C'est un des rares moyens légaux mis à la disposition des syndiqués pour établir un rapport de force avec la partie patronale. Si l'État intervient chaque fois, aussi bien dire que ce droit de grève est fictif, et la libre négociation collective une comédie.

Le gouvernement va même plus loin et met directement en doute le droit des syndiqués de se prononcer sur un accord de principe conclu entre un comité de négociation et la partie patronale. Comme elle l'avait fait dans le dossier des agents de bord, la ministre Raitt a tenu à souligner que les machinistes avaient refusé un accord de principe — ce qui est leur droit, le comité de négociation étant au service des syndiqués —, mais la ministre en déduit qu'il y a impasse et que le temps est venu de forcer un règlement.

Mme Raitt avait laissé entendre l'automne dernier qu'il était peut-être temps de procéder à une révision du Code du travail fédéral pour faire en sorte que les conflits ne puissent s'éterniser. Elle citait souvent ce problème des ententes de principe rejetées par les employés.

♦ ♦ ♦

Si le gouvernement veut limiter le droit de grève ou encore le droit des employés de se prononcer sur de tels accords, qu'il cesse d'utiliser des détours, modifie le Code canadien du travail et affiche sans détour ses couleurs. Car il a beau s'en défendre, son parti pris en faveur des employeurs est évident depuis l'élection du 2 mai dernier.

Ce n'est pas parce que la ministre Raitt interdit le recours au lockout et à la grève qu'elle est neutre, comme elle le prétend. Le contenu de son projet de loi la contredit. Il exige de l'arbitre qu'il impose l'offre finale d'une des deux parties. Il doit aussi choisir des conditions de travail «qui sont compatibles avec celles d'autres transporteurs aériens et qui fourniront à l'employeur la souplesse nécessaire à sa viabilité économique et à sa compétitivité à court et à long terme [et] à la viabilité de son régime de pension, compte tenu de ses contraintes financières à court terme». Nulle part il n'est fait mention des préoccupations des employés. Dans ces conditions, quel intérêt peut avoir l'employeur de retourner à la table de négociations? Il n'y est d'ailleurs pas retourné depuis que le projet de loi est dans l'air.

La ministre répond que la viabilité de l'entreprise et du régime de pension profite aux employés. Et l'arbitre peut choisir l'offre finale du syndicat, a-t-elle ajouté en point de presse. On veut bien, mais cela ne s'est jamais produit.

Les employés se sentent tout simplement trahis, raconte le président du syndicat des machinistes et du personnel d'entretien, Marcel St-Jean. Et ils ont raison. Quand, en 2003, la compagnie s'est mise sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers, les syndiqués ont accepté de faire des concessions très importantes. Ils l'ont même aidée à obtenir un délai pour combler le manque à gagner du régime de pension. Depuis, certains dirigeants de la compagnie et les actionnaires ont empêché des millions. Et maintenant, déplore M. St-Jean, la compagnie en demande encore à ses employés.

Tout cela, dit-il, mènera Air Canada vers une défaite à plus long terme. «Ils vont se retrouver avec environ 20 000 employés insatisfaits qui auront perdu leur sentiment de fierté et d'appartenance. Ce ne seront pas de belles relations de travail.»

En prétendant favoriser le règlement de ce conflit, le gouvernement est en train de créer un terreau fertile pour les prochains.

mcornellier@ledevoir.com



TOM REYNOLDS LOCKHEED MARTIN/REUTERS

Le F-35 de Lockheed Martin a connu des problèmes de conception et certains pays ont réduit leur commande, ce qui engendrera des augmentations de coûts. Les conservateurs ont jusqu'à maintenant affirmé vouloir acheter 65 avions de chasse et prévoient pour ce faire une enveloppe totale de 9 milliards de dollars.

Ottawa pourrait abandonner les chasseurs F-35

Le ministre responsable du dossier affirme que «la possibilité de se retirer du programme» n'a pas été écartée

MARIE VASTEL

Ottawa — Ils ont martelé pendant des mois que les F-35 étaient l'unique solution pour remplacer les avions de chasse de l'armée canadienne qui arrivent en fin de vie, mais voilà que les conservateurs semblent avoir changé d'idée. Le ministre responsable du dossier, Julian Fantino, a laissé tomber hier qu'il n'y avait rien de décidé.

«Nous n'avons pas écarté la possibilité de nous retirer du programme», a indiqué le ministre associé à la Défense, en comité parlementaire. «Le Canada demeure engagé dans le programme d'avions de chasse» (le Joint Strike Fighter Program), mais «la décision ferme n'a pas encore été prise quant à savoir si nous allons ou non réellement acquiescer les F-35».

Aucun des neuf alliés du Canada dans ce programme d'acquisition militaire ne s'en est retiré et le gouvernement de Stephen Harper n'en est pas encore là. Mais le ministre Fantino a insisté à plusieurs reprises sur le fait que le contrat d'achat n'était toujours pas signé. «Nous allons simplement devoir y réfléchir au fur et à mesure que le temps passe.» Pourtant, quand l'opposition

sommait le gouvernement de revoir son plan pour changer d'appareil puisque les F-35 semblaient déraiper, les troupes de M. Harper accusaient leurs rivaux de vouloir imposer des frais de dizaines de milliers de dollars en rupture de contrat.

Un plan B

Coup de théâtre donc de la part d'un gouvernement qui a scandé sans relâche que le F-35 de Lockheed Martin était «le bon avion», «le seul avion qui remplit tous les critères et qui est un avion de nouvelle génération». Les conservateurs estiment toujours qu'il s'agit du meilleur appareil, mais maintenant ils reconnaissent qu'ils étudient également un plan B. Le ministre de la Défense compte une «petite équipe de planification» qui surveille depuis 2005 les options offertes dans le monde. Mais il n'y aurait pas d'équivalent au F-35, selon le sous-ministre responsable des matériels, Dan Ross. «Nous ne voyons vraiment pas de changement quant à ce qui est disponible.»

Le ministre Fantino vient de tenir une rencontre avec ses alliés membres du programme d'acquisition à Washington au début du mois. Le projet de Lockheed Martin a connu des

problèmes de conception et certains pays ont réduit leur commande, ce qui engendrera des augmentations de coûts. Si M. Fantino a reconnu qu'il avait été question de ces variations de prix, aucun chiffre précis ne lui aurait été fourni. Les conservateurs ont annoncé vouloir acheter 65 avions de chasse et prévoient une enveloppe totale de 9 milliards de dollars. Au départ, ils parlaient d'une facture de 75 millions par appareil; mais le directeur parlementaire du budget, Kevin Page, parle plutôt de 128 millions par appareil.

La volte-face du ministre Fantino est la preuve que les nouvelles étaient mauvaises à Washington et que les conservateurs sont maintenant au pied du mur, selon l'opposition. «Il semble que la rencontre d'urgence n'ait servi qu'à mettre un vernis de respectabilité sur ce qui semble être un programme désastreux», a dénoncé le néodémocrate Matthew Kellway. Le chef libéral intérimaire, Bob Rae, a de son côté accusé le gouvernement de manquer de transparence dans toute cette affaire en avouant, sans préavis et après des mois de déni, envisager un changement de plan.

Le Devoir

Une facture de 812 000 \$ pour l'hommage aux militaires de la mission libyenne

MARIE VASTEL

Ottawa — La cérémonie à grand déploiement organisée pour rendre hommage aux soldats canadiens de la mission en Libye a coûté plus de 800 000 \$ — le double du budget qui avait d'abord été approuvé par le Bureau du Conseil privé.

En novembre dernier, la colline parlementaire avait été prise d'assaut par l'appareil militaire venu célébrer ses membres qui ont été déployés, au sein de la mission de l'OTAN, pendant le soulèvement en Libye qui a mené à la chute du régime de Mouammar Kadhafi. Quelques semaines avant la fin de la mission canadienne, un hélicoptère Sea King et une panoplie d'avions ont survolé le parlement, et le gouverneur général David Johnston, le premier ministre Stephen Harper ainsi que son ministre de la Défense, Peter MacKay. Coups de canon et fanfare militaire étaient aussi au rendez-vous pour fêter les soldats canadiens et le lieutenant-général Charles Bouchard, qui a dirigé la mission sur le terrain.

Le défilé aérien

Au départ, c'est une enveloppe de 396 000 \$ qui avait été approuvée par le Bureau du Conseil privé. Puis, ce montant a rapidement été revu à la



CHRIS WATTIE REUTERS

La cérémonie du 24 novembre, à laquelle participaient notamment David Johnston, Stephen Harper et Peter MacKay, a duré environ une heure.

hausse pour atteindre 474 000 \$. Mais au final, c'est une facture de 812 000 \$ qui a été soumise par les Forces canadiennes, selon des dossiers obtenus par l'Ottawa Citizen en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

C'est que le coût du défilé aérien n'avait pas été pris en compte dans le premier calcul, a-t-on expliqué. Puisque les pilotes et les membres d'équipage doivent de toute façon effectuer des heures de vol dans le cadre de leur formation,

APPELS ROBOTISÉS

Davantage de pouvoirs à Élections Canada

Le gouvernement Harper s'engage à donner suite à la motion du NPD

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Pour la première fois depuis une semaine, le gouvernement conservateur s'est engagé hier à donner suite à la motion du NPD demandant plus de pouvoirs d'enquête pour le Directeur général des élections. Le projet de loi promis contiendra toutefois d'autres réformes électorales souhaitées par les conservateurs et dont l'acceptation par l'opposition reste à déterminer.

Lundi soir, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité la motion néodémocrate visant à resserrer la Loi électorale et à éviter d'autres scandales à propos d'appels robotisés en campagne électorale. La motion revêt même un caractère rétroactif, afin que les nouveaux pouvoirs réclamés pour Elections Canada s'appliquent à la dernière élection pendant laquelle des appels frauduleux ont été faits.

«Nous avons voté pour cette motion et nous allons donner suite à cette motion», a déclaré hier le ministre responsable de la Réforme démocratique, Tim Uppal. Le gouvernement avait jusqu'à présent refusé de donner cette garantie. Car en soi, une motion adoptée à la Chambre des communes n'est pas contraignante pour le gouvernement. Le gouvernement doit déposer et faire adopter une loi pour que les changements réclamés soient instaurés.

Le projet de loi promis sera déposé d'ici six mois. Andrew McDougall, le porte-parole du premier ministre, a indiqué qu'il contiendra autre chose en plus des demandes néodémocrates. «Il y a un certain nombre de choses que nous voulons changer dans la Loi électorale.» Il n'a pas voulu préciser lesquelles. Reste à voir si ces autres changements seront acceptables aux yeux de l'opposition ou si au contraire elle se retrouvera dans la situation inconfortable d'avoir à s'opposer à ce qu'elle avait elle-même réclamé.

La motion néodémocrate demande qu'Élections Canada puisse réclamer des partis politiques les preuves justificatives en appui à leurs dépenses déclarées dans leur rapport de campagne. À l'heure actuelle, les partis n'ont pas à fournir ces preuves pour démontrer qu'ils ont respecté la loi. La motion demande également que les entreprises de télécommunications faisant des appels électoraux s'inscrivent auprès d'Élections Canada et lui fournissent une liste de leurs clients politiques.

Le Devoir

Les appels du PLC

Le Parti libéral a remis à Élections Canada hier quatre enregistrements d'appels robotisés-types qu'il a utilisés pendant la dernière campagne électorale, de même que le script utilisé pour ses appels faits par des personnes. Le PLC a rendu le tout public. Il espère démontrer qu'il n'a rien à se reprocher. Il invite le Parti conservateur à faire de même. Le porte-parole du Parti conservateur, Fred DeLorey, a indiqué que le PC avait déjà «proactivement» contacté Elections Canada pour «offrir de les aider», ce qui comprend le fait de fournir les documents qu'Élections Canada pourrait réclamer. Il n'a pas voulu préciser lesquels — et encore moins les rendre publics — «pour ne pas compromettre l'enquête».

ces heures de vol — qui font partie du budget déjà alloué — n'avaient pas été comptabilisées. Ce qu'a par la suite corrigé le bureau du ministre de la Défense et qui a fait gonfler la facture de la cérémonie d'environ une heure.

Accusé par les néodémocrates en comité parlementaire d'avoir permis des «dépenses hors de contrôle», le ministre MacKay a rétorqué qu'elles étaient toutes prévues et «précieuses», car elles faisaient partie de l'entraînement des forces de l'air. «En plus, la couverture médiatique de cet événement en a aussi fait un exercice utile de recrutement et a mis l'accent sur le travail important qui est fait par l'Aviation royale canadienne», a défendu le ministre hier.

La cérémonie du 24 novembre s'est déroulée sous un ciel gris, en matinée, et environ 75 personnes s'étaient arrêtées derrière les barrières pour y assister. Parmi les quelques individus questionnés par Le Devoir, presque tous se trouvaient sur la colline parlementaire par hasard ou pour participer à un autre événement. Une seule jeune femme, née en Libye et ayant immigré ensuite au Canada, était venue précisément pour remercier les soldats pour leur mission.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Le PQ accueillera ses dissidents à bras ouverts

PATRICE BERGERON

Québec — Le PQ accueille à bras ouverts ses dissidents, ceux-là mêmes qui ont pourtant rejeté l'autorité de Pauline Marois.

Le député Bernard Drainville a indiqué hier qu'il était volontiers prêt à faire de la place à ses anciens collègues, comme Pierre Curzi et Lisette Lapointe, qui ont claqué la porte en juin dernier.

M. Drainville répond ainsi à l'appel de l'ex-premier ministre Bernard Landry, lancé dans l'édition d'hier du *Devoir*.

L'ancien chef du parti, pourtant très critique envers Pauline Marois, appelle maintenant tous les souverainistes à se rallier sous la bannière péquiste. Il croit que le comité souverainiste créé par la chef péquiste a remis le cap sur l'indépendance. Il estime que le retour au bercail de Louise Beaudoin, Pierre Curzi, Lisette Lapointe et Jean-Martin Aussant est nécessaire.

Bernard Drainville trouve que refaire l'unité des forces souverainistes est une «excellente idée».

«Il [Bernard Landry] dit qu'il faut se rallier autour du Parti québécois de Pauline Marois, a déclaré M. Drainville en conférence de presse à l'Assemblée nationale. Je pense qu'il a raison. [...] Effectivement, tous les souverainistes et le plus grand nombre de nationalistes possible doivent se rallier au Parti québécois.»

Et pourtant, les obstacles sont nombreux. Jean-Martin Aussant a fondé son propre parti indépendantiste, Option nationale. Pierre Curzi avait déjà affirmé qu'il reviendrait au PQ si Mme Marois partait. Lisette Lapointe a déjà indiqué son intention de se retirer de la vie politique, ainsi que Louise Beaudoin.

Mais cette dernière n'exclut pas un retour au PQ et elle a annoncé qu'elle ferait connaître sa décision début avril, à l'issue d'une consultation dans sa circonscription, Rosemont.

«Mme Marois a toujours dit que les portes sont grandes ouvertes: tous ceux et celles qui veulent venir au Parti québécois sont les bienvenus, a répondu M. Drainville quant à savoir s'il accueillerait les députés dissidents qui ont le plus ouvertement contesté la direction de Pauline Marois. Alors, tous ceux et celles qui veulent venir au Parti québécois sont les bienvenus.»

Il y a un mois et demi, M. Landry avait publié une lettre ouverte qui critiquait la stratégie de gouvernance souverainiste de Mme Marois, qui, à son avis, offrait un contenu inapproprié, à l'origine des difficultés du PQ dans les sondages. Cette sortie de M. Landry avait été vue par plusieurs comme une attaque contre la chef au moment où plusieurs souhaitaient son remplacement par Gilles Duceppe.

La Presse canadienne

Le budget Bachand va épargner les riches et les minières, selon le PQ

MARTIN OUELLET

Québec — Le gouvernement Charest va refiler de nouvelles factures à la classe moyenne en épargnant les riches et les minières, a prédit hier le Parti québécois (PQ) à une semaine du dépôt du budget du Québec.

Le député péquiste Nicolas Marceau tire cette conclusion des propos du ministre des Finances, Raymond Bachand, tenus à La Presse canadienne en fin de semaine dernière, selon lesquels les Québécois doivent accepter de «payer leur juste part» des services publics.

«De deux choses l'une: ou il présente les choses de façon très sombre pour mieux claironner qu'il nous a épargnés ou il veut augmenter les taxes et les tarifs. Si je me fie au passé, ce sera la deuxième option», a analysé le porte-parole du Parti québécois en matière de finances.

Le signal envoyé par le ministre Bachand est de bien mauvais augure puisque jusqu'ici, selon M. Marceau, l'expression «juste part» a servi à justifier un chapelet de hausses de taxes et de tarifs frappant les familles de plein fouet.

«La seule chose que ce gouvernement a été capable de faire jusqu'à maintenant, c'est d'augmenter les taxes et les tarifs. Il est très efficace en cette matière. Il n'a pas livré la marchandise sur le contrôle des dépenses, mais toutes les hausses de taxes ont été au rendez-vous. Là-dessus, il est très bon», a-t-il ironisé.

La taxe santé

De plus, le porte-parole péquiste juge que le ministre des



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre des Finances, Raymond Bachand, présentera son budget la semaine prochaine.

Finances est bien mal placé pour évoquer la notion de justice avec sa taxe santé uniforme de 200 \$ par année appliquée à tous les adultes, qu'ils soient riches ou à revenu modeste.

«Est-ce qu'on peut parler de justice quand on demande à des gens qui gagnent 30 000 ou 40 000 \$ de payer le même montant que quelqu'un qui en gagne 100 000 \$ de plus? Je ne peux pas m'imaginer que M. Bachand puisse s'autoriser à parler de justice», a laissé tomber le député.

Le Parti québécois s'engage de son côté à réserver la taxe santé — qui doit rapporter plus de 950 millions de dollars au Trésor public — aux seuls contribuables dont le revenu annuel dépasse les 130 000 \$.

Hasard ou pas, la formation de Pauline Marois n'a cessé d'accroître sa cote dans les sondages

d'opinion depuis cette promesse de «faire payer les riches».

Quant au gouvernement libéral, il n'a jamais cessé de braquer son tir sur les familles de la classe moyenne depuis son accession au pouvoir en 2003, a avancé M. Marceau.

«Aucune mesure adoptée par ce gouvernement ne demande un effort plus grand à nos concitoyens les plus fortunés. TVQ, taxe sur l'essence, droits de scolarité, taxe santé, hausse de tarifs à Hydro-Québec, ce sont des affaires qui heurtent plus la classe moyenne que les gens fortunés. Tous les choix faits par ce gouvernement ont été plus lourds de conséquences pour la classe moyenne», a souligné le député de Rousseau.

Mais il n'y a pas que les contribuables les mieux nantis qui profitent de la bienveillance de l'État, a poursuivi M. Marceau.

Les entreprises, surtout celles qui exploitent les ressources naturelles, semblent elles aussi être à l'abri de la notion de «juste part», selon le PQ.

A cet égard, le député ne s'attend pas à ce que le ministre des Finances se rallie aux arguments du PQ et augmente les redevances exigées des minières.

«Je suis certain qu'il ne mandera pas plus aux plus riches, je suis certain qu'il ne mandera pas plus aux minières, aux entreprises, et qu'il va continuer à demander à la classe moyenne de payer», a-t-il dit.

La Presse canadienne

À lire en page A 8

■ L'éditorial de J.-R. Sansfaçon: «Les taxes à la rescousse»

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :
petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322

Télécopieur: 514-985-3340

petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement : cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS
MasterCard
VISA

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 159 Achat-vente-échange
160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

160
APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER

ROSEMONT - HAUT DE DUPLEX
4 1/2, chauffé, les entrées, idéal pers. seule. Face au parc. Prés métro et CÉGEP. Juillet. 695 \$. Références. 514 729-8551

ROSEMONT - 10E
Dans triplex, 2 1/2 semi-meublé, chauffé, éclairé, frais peint. Bien situé près autobus et tous services. Personne responsable, non-fum, pas d'animaux. Réf. exigées. Libre. 475\$. 514-725-4813

ST-LAMBERT - 315 VICTORIA
3 1/2 et 4 1/2. Chauffé, eau chaude, près de tout. Concierge. Garage. 450-465-1889

VILLAGE MONKLAND
Haut de duplex rénové,
2 ch., très lumineux, garage,
7 électros inclus.
Chauffage / électricité non inclus.
1 850 \$/mois. Libre imméd.
450-621-2604

164
CONDOMINIUMS À LOUER
OUTREMONT AU TROUSNELO
Rue Laurier ouest, Rdc, 1300 p.c.
5 électros inclus, pl. bois, 3 cac transformées en 2 cac.
2 s/bains complètes,
"locker" et garage intérieur.
Libre. 514-277-4606.

SHERBROOKE / ST HUBERT
Condo neuf - jamais habité.
3e de triplex, vue, 3 c.c., 2 s. de b.,
clim, foyer gaz, électros neuvs, asc.
Stat. Idéal exécutifs/profess.
2400 \$ 514 523-6610

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE
À LOUER
À PARIS - Montmartre
Près des vignes, charmant appt.
3 pièces, tout équipé. 1 à 4 pers.
Sem/mois. 450 677-3727

PARIS VII - XV Champ-de-Mars
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08
T1 équipé, très ensoleillé. Sur jardin
Sem/mois 514 272-1803

176
CHALET À LOUER
BORD DU FLEUVE :
L'ISLET-sur-MER
Condos de villégiature.
Location à la semaine.
1 888 845-8586 514 522-6229
oieblanchesummer.com

CHÂTEAUGUAY
Bord du lac St-Louis
Chalet 2 étages, meublé
4 chambres, chauffé.
Havre de paix, location saison.
(450) 692-0458

185
CHAMBRES
Dans beau 5 1/2 à Outremont
Chambre très ensoleillée.
Femme non-fumeuse seulement.
500 \$ / ms. 514-272-9018

192
ON DEMANDE À LOUER

VIEUX-MTL et environs
Cherche logement à partager.
Lundi au vendredi 150\$/mois.
Femme 50 ans calme, non-fum.
Réf. demandées et fournies.
450.822.4648 Lorraine

251
BUREAUX À LOUER

PETITS BUREAUX MEUBLÉS
Près Place Ville-Marie.
Tout compris. Idéal comptable,
travailleur autonome. Mois gratuit.
Prix très négociable.
514 571-7210 514 292-2303

259
ESPACES COMMERCIAUX
ET INDUSTRIELS À LOUER

LOCAL INDUSTRIEL
100 Rue Industrielle, Delson.
4 800 p.c. à 3 000,00\$/mois, taxes
d'eau et taxes d'affaires incluses.
Qualité supérieure.
hauteur 24', porte de garage 14'.
Gaz naturel, entrée électrique
400AMP-600V
450-6365-9276 #1

301
ŒUVRES D'ART
ŒUVRES D'ART
à vendre
www.oeuvresdarta.com

307
LIVRES ET DISQUES

"Librairie Bonheur d'Occasion"
achète à domicile livres de qualité
en tout genre. 514 914-2142
4487 de la Roche-Mt-Royal

309
COLLECTIONS
TIMBRES ACHÈTE
Collection ou Accumulation.
514 775-8036

440
SERVICES DOMESTIQUES
HOMME DE 95 ANS
A besoin pour courses,
promenades, achats,
d'assistance 3 heures par jour,
4 jours par semaine. Homme ou
femme. Références et indiquer
salaire demandé. Écrire à:
Le Devoir, Dossier # 638
2050, De Bleury, 9e étage
Montréal, Qc H3A 3M9
ou
petitesannonces@ledevoir.com

695
AUTOMOBILES

695
AUTOMOBILES

CHRYSLER SEBRING TOURING 2005
95 000 KM, 4 PORTES
AUTOMATIQUE, V6 2.7L - \$4 800
Dans un état mécanique et esthétique impeccable! La
voiture vient avec 4 bons pneus d'été et 4 d'hiver, AM/FM
stéréo, lecteur DC, climatisation, siège banquettes, transmis-
sion automatique, coussins gonflables doubles, verrouillage
sans clés, vitres électriques, dégivreur arrière, volant ajustable,
régulateur de vitesse.
GLOREG2001@YAHOO.IT
514 701 1977

GRATUIT !
À la famille éprouvée :
Le journal Le Devoir postera
gratuitement une copie plastifiée
de l'avis publié.
Demandez-le au : 514 525-5379
necrologie@lememriel.com

440
SERVICES DOMESTIQUES

Recherche une personne pour
gardiennage et travaux divers
(dégel, gazon - machinerie
fournie) contre loyer d'une petite
maison individuelle dans un cadre
enchanté des Cantons de l'Est
près de Ayer's Cliff.
SVP faites parvenir votre CV à :
robert@coppenrath.ca

515
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE
OU RALENTI ?
Mise à jour et réparation
P.C., Mac et portables.
10 ans d'exp. Service à domicile.
514 573-7039 Julien

560
ENTRETIEN, RÉNOVATION
ENTREPRENEUR
GÉNÉRAL ET SPÉCIALISÉ
Cuisine, s/bains, sous-sol.
Travaux de qualité.
Petite équipe attentionnée.
RBQ : 5639-9132-01
M. Farley 514 743-2172
constructionjmarley.com

575
DÉMÉNAGEMENTS
LES DÉMÉNAGEMENTS
BRETON-SAVARD
Emballage - Entreposage - Pianos.
Assurances compl. Estim. gratuite.
www.breton-savard.com
514 254-1447

695
AUTOMOBILES

NISSAN VERSA 2009 AUTOM.
Grise, 30 000 km, 4 pneus d'hiver,
toute équipée + miroirs chauffants.
10 500 \$. 450-314-2307

695
AUTOMOBILES

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

EN CONSTRUCTION



WHITLOCK WEST
Hudson, Québec



Une communauté exclusive, au cœur d'un golf privé.

(450) 458-5688 • www.whitlockwest.com

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

115

EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

115

EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

160

APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER

RUE SHERBOOKE

DUPLEX superbe et
spacieux de 6450 p.c.
sur 3 niveaux, pour
usage résidentiel ou
professionnel.
FRANÇOISE MASURE
514-271-4820
RLP, crlr

103
CONDOMINIUMS
ET COPROPRIÉTÉS

BROSSARD, 5e, 4 1/2.
Près mail Champlain, Loblaw's,
Terminus. Poss. électros. Libre.
179 000\$. 450 442-2176

QUÉBEC - 4 1/2
Accès direct parc linéaire de la
St-Charles. Duproprio.com/301097
418 353-4888

160
APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER

AHUNTSIC, Métro SAUVÉ
5 1/2, 2 c.c. Avril ou mai.
930\$. 514 893-9587

C.D.N. - HAUT DU DUPLEX
5 1/2, cuis. s. de b. rénovées.
5 électros. Prox. hôpitaux (3), collé-
ges (2), UdeM, métro et autobus.
1450\$ chauffé et élec. inclus.
Juillet. 514 739-0726



SAINT-HUBERT
Grand condo 2006 de 1260 P.C. situé au dernier étage et
adossé à un boisé. Ascenseur. Foyer au gaz. Balcon ter-
rasse. 2 stationnements. À voir! 209 000\$. MLS: 8706837
www.arsenaultlarocque.com
www.arsenaultlarocque.com
Courtiers Imm. RIEMAX IMAGINE INC., agence Immobilière

METRO BEAUBIEN - 5 1/2
2e. Cachet A-1. Non-fumeur.
Pas d'animaux. 1 300\$ chauffé.
Juillet. 514 272-8410

MILE-END - LAURIER OUEST
Beau grand 6 1/2 chauffé,
impeccable, commodités, 3e.
Libre. 1 600 \$. Réf. requises.
514 737-3563 ou 514-272-5683

NDG - Spacieux 3 et 4 1/2
805\$ - 1045\$ chauffés, électros.
Pl. bois, vue parc, ensoleillé, poss.
garage, balcon. 514 486-4875

PLATEAU - Magnifique cachet.
5 1/2, r. de c., 2 c.c., salon dble,
terrasse, sous-sol. 5 électros.
1 325\$ chauffé. 514 730-2981

PRÈS DU HEC
Grand 3 1/2 au r.d.c. Sécuritaire,
5 min. du métro pl. de bois,
salle de bain rénovée, ensoleillé,
buanderie sur place. Poss. de stat.,
chauffé et eau chaude inclus.
Libre. 740\$/ms. 514-562-4855

Opération

Enfant Soleil

pour prendre soin de la vie

operationenfantsoleil.ca

ACTUALITÉS

RECOURS COLLECTIF

Risques associés au tabac: l'industrie a choisi la politique de l'autruche

BRIAN MYLES

L'industrie du tabac était critiquée publiquement dès la fin des années 60 au sujet des risques associés à la cigarette, mais elle a choisi de jouer à l'autruche pendant de nombreuses années.

Le premier témoin entendu hier dans le recours collectif de 27 milliards de dollars intenté contre les géants du tabac, Michel Descôteaux, a fait part du fossé qui séparait le public des cigarettiers. M. Descôteaux était le responsable des communications chez Imperial Tobacco de 1979 jusqu'à sa retraite en 2002. Il a pu mesurer le chemin parcouru par l'entreprise.

Lorsqu'il a fait ses premiers pas chez Imperial, en 1969, l'industrie évitait tout débat sur la santé publique. Cette année-là, le président d'Imperial Tobacco et porte-parole de l'industrie, Paul Paré, avait même nié devant le comité des Communes sur la santé que la cigarette puisse causer des maladies. Un rapport de trois pages résumant sa comparaison, intitulé le «Leaflet», déplorait que les études cliniques négligeaient de prendre en considération les facteurs de risque présents dans l'environnement, tels que la pollution. «Les effets bénéfiques significatifs de la cigarette ne sont pas reconnus», affirmait le feuillet de trois pages. L'industrie s'opposait enfin à une réglementation accrue au nom de la liberté de choix des fumeurs.

Selon Michel Descôteaux, il fallait être «aveugle» ou «vivre sur une autre planète» pour ignorer que le public et les

médias étaient hostiles à ce genre d'arguments. «Notre politique en matière de santé publique était de laisser les gens présumer ce qu'ils voulaient, a-t-il témoigné. On n'aurait pas pu faire autre chose, sauf leur dire ce qu'ils voulaient entendre, c'est-à-dire que la cigarette cause le cancer.»

Pas de tromperie

M. Descôteaux se défend bien d'avoir trompé le public. À l'époque, les recherches scientifiques d'Imperial Tobacco démontraient qu'il n'y avait pas de lien de causalité entre la cigarette et le cancer, et il s'est fié à cette expertise. Sa pensée a évolué en parfait synchronisme avec celle de l'entreprise. Vers la fin de sa carrière, M. Descôteaux s'est rendu à l'évidence, tout comme Imperial, en reconnaissant finalement que la cigarette pouvait entraîner certaines maladies comme le cancer du poumon.

Le retraité témoigne jusqu'à vendredi dans le recours collectif de 27 milliards que deux fumeurs ont intenté contre Imperial Tobacco, Rothmans, Benson & Hedges et JTI-MacDonald. Les requérants avancent parmi leurs arguments que les fabricants ont caché, nié et banalisé les risques associés aux produits du tabac en toute connaissance de cause.

Le Devoir

À lire en page A 8

■ L'éditorial de Bernard Descôteaux: «Gagner du temps»

L'enquête publique sur le décès de Julie Surprenant démarre

Laval — Le présumé meurtrier de Julie Surprenant aurait avoué son crime à quatre reprises en 2006 au cours des deux dernières semaines de sa vie, avant qu'il ne succombe à un cancer, et aurait même souhaité se confesser.

C'est ce qui est ressorti de la première journée de l'enquête publique de la coroner Catherine Rudel-Tessier sur le décès de Julie Surprenant, cette adolescente disparue il y a plus de 12 ans, hier, au palais de justice de Laval.

Une infirmière auxiliaire de la Cité-de-la-Santé de Laval, Annick Prud'homme, a indiqué que Richard Bouillon lui a avoué à trois reprises son crime, ajoutant avoir dissimulé le corps de la victime dans un sac de sport avant de le jeter dans la rivière des Mille-Îles, près d'une église.

L'homme, âgé de 51 ans, se serait également confié à une préposée aux bénéficiaires.

Au cours de la journée d'hier, un enquêteur de la Sûreté du Québec (SQ) a également expliqué que Bouillon, qui était le voisin de la famille Surprenant à Terrebonne, a toujours été le

seul véritable suspect dans cet affaire, mais que les autorités n'avaient pas de preuves suffisantes pour l'accuser.

L'enquête a été ordonnée par la coroner en chef le 22 juin dernier. Elle a pour objectif d'entendre des témoignages susceptibles d'éclaircir les causes et les circonstances entourant le décès de Julie Surprenant, qui serait survenu en novembre 1999.

Des fouilles

Julie Surprenant est disparue le soir du 16 novembre 1999 après être descendue d'un autobus, tout près de chez elle, à Terrebonne. En septembre dernier, la SQ avait procédé à des fouilles dans la rivière des Mille-Îles, à Terrebonne, dans le but de retrouver les restes de Julie Surprenant.

Les enquêteurs avaient été mis sur cette piste après avoir reçu, quelques mois auparavant, des informations de Mme Prud'homme. Michel Surprenant, le père de la disparue, a déploré que ces informations aient été cachées si longtemps.

La Presse canadienne



NASA/REUTERS

Un astronaute effectue une manœuvre à l'extérieur de la Station spatiale internationale. Certains astronautes ont rapporté que leur vue s'était dégradée ou au contraire améliorée à la suite de leur séjour dans l'espace.

Myopie spatiale

Les longues missions dans l'espace endommagent la vision

PAULINE GRAVEL

On savait que les missions prolongées dans l'espace diminuaient les masses osseuse et musculaire, une nouvelle étude montre qu'elles induisent aussi des dommages oculaires. Ces nouvelles observations qui doivent être élucidées risquent de remettre en question les missions humaines de plus longue durée, comme celle que l'on envisageait vers Mars.

Les chercheurs s'intéressant aux effets de la microgravité sur la santé humaine avaient été alertés par les témoignages de certains astronautes, dont la vue s'était dégradée ou au contraire améliorée à la suite de leur séjour dans l'espace. Pour évaluer l'ampleur du problème, Larry Kramer, de l'University of Texas Health Science Center à Houston, a mené une étude auprès de 27 astronautes ayant effectué des voyages à bord d'une navette spatiale et de la Station spatiale internationale d'une durée d'au moins 30 jours d'affilée. Des examens du cerveau et des yeux effectués à l'aide de l'imagerie par résonance magnétique ont révélé que plusieurs des 27 astronautes présentaient des déformations aux globes oculaires, aux nerfs optiques ou à la glande pituitaire (hypophyse).

Plus précisément, les chercheurs ont remarqué un aplatissement de l'arrière de l'un ou des deux globes oculaires chez 26 % des astronautes examinés. En réduisant le diamètre de l'œil, cet aplatissement induisait une hypermétropie, qui chez certains réduisait leur myopie. Chez 15 % des 27 astronautes, ils ont observé un gonflement du nerf optique qui était susceptible d'affecter la transmission des signaux de l'œil vers le cerveau. Et chez 11 % d'entre eux, ils ont détecté une concavité anormale de l'hypophyse qui s'accompagnait d'une déviation de sa connexion vers le cerveau.

Or, ces différentes anomalies anatomiques sont caractéristiques d'une pathologie rare,

appelée hypertension intracrânienne idiopathique, affirment le chercheur et ses coauteurs dans un article publié hier dans le journal *Radiology*. «Les astronautes ne se plaignaient toutefois pas de maux de tête, à l'instar des personnes sur Terre qui souffrent de cette maladie. Leur principal symptôme était qu'ils devaient changer la prescription de leurs lunettes, ou bien qu'ils en avaient besoin alors qu'ils n'en portaient pas précédemment. De plus, quand nous avons mesuré la pression du liquide céphalo-rachidien [liquide dans lequel baignent la moelle épinière et le cerveau], elle était élevée et comparable à celle des personnes atteintes d'hypertension intracrânienne», précise au bout du fil Douglas Ha-

un air plus jeune — et les jambes décharnées. «Nous pensons que ce déplacement de liquide modifie aussi la pression dans le crâne», indique Doug Hamilton. Or, si la pression augmente à l'intérieur du crâne, les globes oculaires et le nerf auquel ils sont attachés seront comprimés, entraînant des modifications de la vision.

«Certains astronautes éprouvaient des problèmes alors qu'ils étaient dans l'espace, mais ceux-ci disparaissaient une fois de retour sur Terre. Chez d'autres, ces changements semblaient permanents, car ils étaient toujours présents après plus d'un an. Et nous ne savons pas qui aura quoi», ajoute le chercheur de Calgary. Ce qui nous porte à croire que certains individus

sont plus sensibles à ces déplacements de liquides corporels que d'autres. Et pour des raisons que nous ne connaissons pas encore, chez certains,

la pression intracrânienne ne revient pas à la normale. Et nous cherchons à comprendre pourquoi. Quand nous connaissons les véritables causes de cette pathologie, nous pourrions tenter d'inverser les effets chez les astronautes, mais aussi chez les personnes qui sur Terre souffrent d'hypertension intracrânienne. En attendant, il faudra revoir les critères de sélection des astronautes. Il nous faut donc mettre au point un test qui permettra de déterminer quels astronautes sont susceptibles de souffrir de ces anomalies.»

Le Devoir

Des examens ont révélé que plusieurs des 27 astronautes présentaient des déformations aux globes oculaires, aux nerfs optiques ou à la glande pituitaire

milton du Département de médecine interne de l'Université de Calgary, l'un des coauteurs de l'article.

Déplacement des liquides corporels

Les chercheurs attribuent ces effets indésirables, et potentiellement dangereux, au déplacement des liquides corporels vers le haut du corps en situation de microgravité. Ce phénomène hydrostatique s'observe couramment chez les astronautes se trouvant dans l'espace, lesquels ont le visage boursoufflé — ce qui, en effaçant les rides, leur donne

EN BREF

Peu de douleur, plus de dépendance

Toronto — Les personnes âgées à qui on prescrit des analgésiques à la suite d'une chirurgie peu douloureuse seraient plus à risque de développer une dépendance à des substances comme la codéine ou l'oxycodone, affirme une nouvelle étude. L'étude, publiée lundi dans le journal *Archives of Internal Medicine*, a déterminé que 7,1 % des patients avaient reçu une prescription d'opiacés sept jours après leur chirurgie, et que plus de 10 % d'entre eux utilisaient toujours ces produits puissants un an plus tard. L'auteur principal de l'étude, le médecin torontois Chaim Bell, et ses collègues ont dénombré plus de 390 000 Ontariens âgés de plus de 66 ans qui ont subi, entre 1997 et 2008, une intervention chirurgicale peu douloureuse. Les quatre interventions ciblées étaient: une chirurgie pour les cataractes, l'ablation de la vésicule biliaire, une chirurgie pour une hyperplasie bénigne de la prostate et une intervention pour des varices. Pour la très grande majorité de ces opérations, la douleur aiguë aurait dû se dissiper après deux semaines, a dit M. Bell. Mais un an après leur opération, 7,7 % des patients prenaient toujours des opiacés. — *La Presse canadienne*

Les votes aux voix graves

Paris — Les électeurs affichent une préférence marquée pour les candidats dont la voix est grave, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, démontre une étude publiée aujourd'hui. Pour tenter d'évaluer l'influence de la tonalité de la voix sur les électeurs, des chercheurs américains ont procédé à des tests sur des volontaires, à la fois étudiants de leur université et simples passants. Ils ont d'abord enregistré 17 femmes et 10 hommes en train de dire «Je vous exhorte à voter pour moi en novembre», référence implicite à l'élection présidentielle américaine prévue cette année. Puis, les chercheurs ont modifié électroniquement chacun des enregistrements d'origine pour produire une version grave et une version plus haut perchée. Chacun des participants écoutait dans un casque cette «paire» de voix et devait dire pour laquelle il voterait en cas d'élection. Qu'il s'agisse d'une «paire» de voix féminines ou masculines, les participants accordaient majoritairement leur suffrage (dans environ 60 % des cas) à la voix la plus grave, résume l'étude, publiée par la revue britannique *Proceedings of the Royal Society B*. Une préférence électorale affichée aussi bien par les hommes que par les femmes. Les femmes seraient-elles moins nombreuses à réussir en politique à cause de leur voix, généralement plus aiguë que celle de leurs concurrents masculins? — *AFP*

POUR ÊTRE BIEN INFORMÉ, SUIVEZ-NOUS !

ledevoir.com

facebook.com/ledevoir

twitter.com/ledevoir

Bio-K+ présente

EXPO manger santé et vivre vert

15^e édition MONTRÉAL 16-17-18 mars au Palais des congrès

Vendredi : 11 h à 20 h Samedi : 10 h à 18 h Dimanche : 10 h à 17 h

12^e édition QUÉBEC 24-25 mars au Centre des congrès

Samedi : 10 h à 18 h Dimanche : 10 h à 17 h

Alimentation saine

Écologie

Santé globale

Exposants

Conférences

Dégustations

Demos culinaires

Entrée: 12 \$ Aînés et étudiants : 10 \$ Gratuit pour les 16 ans et -

www.expomangersante.com

Commensal Prépa-Bien-Manger

Claf DES CHAMPS

Land Art Créateurs de santé depuis 20 ans

LA PRESSE

RACHELLE-BÉRY épicerie santé

ALIMENTS QUÉBEC

Saladexpress

GENUINE HEALTH

LE MONDE

SYRIE

Al-Assad déclenche des élections!

Le président syrien, Bachar Al-Assad, a annoncé hier la tenue d'élections législatives le 7 mai, les premières depuis le début il y a un an de la révolte contre son régime dont les troupes tentent de mater la rébellion dans la ville d'Idleb.

Les États-Unis ont jugé «ridicule» d'organiser des élections «au milieu des violences», qui selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH) ont fait 43 morts hier.

«Le président Assad a émis un décret fixant les élections de l'Assemblée du peuple au 7 mai», a rapporté l'agence officielle Sana. Les législatives, qui devaient se tenir en septembre 2011, avaient été reportées en raison du processus de réformes annoncées par le président Assad dans la foulée de la révolte contre son régime, lancée il y a un an.

Parmi ces réformes figurent notamment une nouvelle loi des partis et une nouvelle constitution mettant fin à la primauté du parti Baas au pouvoir. La nouvelle loi fondamentale avait été plébiscitée le 27 février lors d'un référendum qualifié de «plaisanterie» par Washington.

«Des élections législatives, pour un parlement qui n'est qu'une chambre d'enregistrement, au milieu des violences que l'on peut voir à travers le pays, c'est ridicule», a déclaré la porte-parole du département d'État américain, Victoria Nuland.

L'annonce du scrutin est survenue alors que la communauté internationale attendait une réponse du président syrien aux «propositions concrètes» que lui avait soumises le week-end dernier Kofi Annan, selon qui les entretiens avaient porté sur la nécessité «d'un arrêt immédiat des violences et des meurtres, d'un accès aux organisations humanitaires et d'un dialogue».

Sur le terrain, l'armée a intensifié son offensive meurtrière contre les bastions rebelles, notamment dans la province montagneuse d'Idleb, frontalière de la Turquie dont le régime a annoncé avoir repris le chef-lieu. Des militants évoquent une situation humanitaire insoutenable avec un manque total d'eau et d'électricité et des communications coupées.

D'autre part, l'OSDH fait état de la découverte lundi soir dans une mosquée de la ville de 11 corps de personnes qui auraient été tuées lors d'opérations de l'armée dimanche. L'AFP n'était pas en mesure de confirmer ces informations en raison des mesures draconiennes imposées par les autorités aux médias étrangers pour la couverture de la crise.



Ce couple de Syriens a quitté hier sa résidence de Homs.

En province, 10 soldats ont péri dans une attaque rebelle, selon l'OSDH qui fait état également de la mort de 12 membres des forces de sécurité dans la province de Deraa, tués dans une embuscade.

A Genève, la haute commissaire adjointe aux droits de l'homme, Kyung-wha Kang, a annoncé l'envoi d'observateurs de l'ONU cette semaine dans les pays voisins de la Syrie pour recueillir des informations sur les «violations et atrocités» commises dans ce pays.

Les violences ont fait plus

de 8500 morts depuis le 15 mars 2011 selon l'OSDH. Par ailleurs, 30 000 réfugiés ont été enregistrés par le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) qui, citant des chiffres du Croissant-Rouge syrien, estime qu'il y a 200 000 déplacés. Le HCR a dit avoir nommé un coordonnateur pour les réfugiés syriens, Panos Moutzizis.

D'autre part, Human Rights Watch a accusé Damas de poser des mines le long de ses frontières avec le Liban et la Turquie, sur des itinéraires

empruntés par les réfugiés fuyant le pays.

Sur le plan diplomatique, le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, a indiqué que son pays voulait convaincre la Syrie d'accepter des observateurs internationaux indépendants qui surveilleraient l'arrêt «simultané» des violences des deux côtés. Il a indiqué que la Russie discutait de cette proposition avec les pays arabes et l'ONU où les divergences persistent sur le dossier syrien.

Amnistie dénonce

CLAUDE LÈVESQUE

Amnistie internationale vient de publier un nouveau rapport sur les actes de torture commis en Syrie, sur la foi des témoignages apportés par plusieurs dizaines de personnes réfugiées en Jordanie.

L'organisation de défense des droits de la personne cite pas moins de 33 formes de supplices, dont plusieurs avaient cessé d'être imposés dans ce pays depuis quelques années.

Les mauvais traitements les plus fréquents consistent en des coups donnés avec les poings et les pieds, ou encore avec des objets tels que bâtons, crosses de fusil et câbles électriques. Amnistie cite également des cas de viols, de crucifixions, d'électrocutions et de lacerations faites au moyen de baïonnettes.

Certains réfugiés ont rapporté avoir été détenus dans la même cellule qu'un mort, d'autres d'avoir été forcés d'assister à des viols ou à des actes de torture infligés à d'autres prisonniers.

Amnistie internationale signale par ailleurs avoir reçu les noms de plus de 6500 personnes

qui sont présumées mortes violemment depuis le début du soulèvement il y a un an, tuées pour la plupart par les forces de sécurité syriennes.

L'organisation non gouvernementale soutient que la majorité des atrocités ont été commises par ces dernières. Elle dit cependant enquêter sur des rapports voulant que des groupes d'opposition aient également commis des meurtres et des enlèvements.

Amnistie avait déjà accusé le régime syrien de crimes contre l'humanité dans un précédent rapport, publié en juillet dernier.

L'organisation somme le gouvernement syrien de mettre fin à la torture et aux arrestations et aux détentions arbitraires. Elle demande aux autres gouvernements du monde d'invoquer le principe de juridiction universelle pour poursuivre les responsables de crimes contre l'humanité. Enfin, elle demande au Conseil de sécurité de saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie, d'imposer un embargo sur les armes et de décréter un gel des avoirs des principaux dirigeants de ce pays.

Le Devoir

Trêve à Gaza

Gaza — Israël et les mouvements palestiniens de la bande de Gaza ont conclu un accord de trêve, à la suite d'une médiation de l'Égypte, après quatre jours de violences transfrontalières ayant coûté la vie à 25 Palestiniens.

L'intensité des tirs de roquettes sur le sud d'Israël en provenance du territoire palestinien a considérablement baissé après l'entrée en vigueur de l'accord. L'armée israélienne a fait état de six tirs de roquette, qui n'ont fait aucun blessé et n'ont pas visé de grandes villes. Aucun raid de l'armée israélienne n'a été signalé.

Par le passé, lors de cycles de violences similaires, des périodes de transition ont généralement été nécessaires avant le respect plein et entier des accords de cessez-le-feu.

Les deux camps se sont mis d'accord pour stopper les opérations actuelles, a dit le responsable égyptien. Israël, utilisant une formule peu habituelle, s'engage «à cesser les assassinats» et les deux parties se disent d'accord pour entamer une période de calme «complet et réciproque», a-t-il poursuivi.

L'accord fait suite aux appels à la retenue lancés par les États-Unis, l'ONU, la France, l'Union européenne et la Ligue arabe.

«Nous nous attendons à ce que ce cessez-le-feu se poursuive, mais nous ne pouvons en être certains, par conséquent, nos forces sont prêtes à continuer si cela s'avère nécessaire», a dit le ministre israélien de la Défense, Ehoud Barak, en déplacement dans le sud d'Israël.

Au micro de la radio militaire, Amos Gilad, haut responsable de la défense israélienne, a précisé que l'État juif se sentait libre de procéder à des «actions préventives» si des vies israéliennes étaient en danger.

Un responsable palestinien proche des négociations a décl-

ré que les factions se sont engagées, en allusion au Jihad islamique et aux Comités de résistance populaire. Ces deux mouvements, les plus actifs dans les derniers affrontements, attendent cependant d'observer l'attitude d'Israël, a ajouté le responsable palestinien.

«Si Israël respecte cet accord, nous le respecterons aussi», a confirmé Khaled al Batch, un haut responsable du Jihad islamique.

La bande de Gaza est dirigée par le Hamas, dont les forces sont largement restées à l'écart des derniers combats. Israël considère cependant le mouvement islamiste comme responsable de toutes les initiatives en provenance du territoire côtier, soumis à un blocus par l'État hébreu.

Ce dernier cycle de violences a éclaté vendredi avec la mort d'un chef activiste palestinien, tué par Israël qui le soupçonnait de préparer une attaque à partir du territoire égyptien.

Les activistes palestiniens ont réagi en tirant des roquettes en direction des communes israéliennes proches de la bande de Gaza.

Israël a mené en représailles une campagne de bombardements dans laquelle ont péri 20 activistes palestiniens et cinq civils, selon les autorités médicales palestiniennes. Au moins 80 Palestiniens, en majorité des civils, ont en outre été blessés.

Israël estime qu'environ 200 roquettes ont été tirées par les Palestiniens et que plusieurs dizaines d'entre elles ont été interceptées par le bouclier antimissile Dôme de fer. Huit personnes ont été blessées en territoire israélien.

Pour Ehoud Barak, ces bilans sont un succès pour les forces israéliennes de défense. Il a insisté sur l'«impressionnante efficacité» du bouclier antimissile.

Reuters

Un rapport dénonce la détention d'enfants palestiniens

Ramallah — La grande majorité des centaines d'enfants palestiniens incarcérés chaque année dans les prisons israéliennes souffrent de troubles psychologiques après leur libération, selon un rapport de l'organisation Save the Children. Save the Children ajoute que, depuis 2000, l'armée israélienne a arrêté plus de 8000 enfants palestiniens

en Cisjordanie, la plupart accusés d'avoir lancé des pierres sur les forces de sécurité. Des suspects d'à peine 12 ans ont été traduits devant des tribunaux militaires. Sur ces enfants détenus, 98 % ont déclaré avoir subi des violences physiques ou verbales de la part des soldats israéliens, a dit Eyad al Aradj, l'un des responsables de l'organisation.

Birmanie : les sanctions doivent être réexaminées

Genève — Les sanctions internationales à l'égard de la Birmanie doivent être réexaminées, a estimé hier le rapporteur spécial de l'ONU sur ce pays, Tomas Ojea Quintana, qui estime toutefois que de graves préoccupations persistent en matière des droits de la personne.

«Je ne suis pas en train de dire qu'elles doivent être levées, mais elles doivent être analysées en détail», a déclaré aux médias Tomas Ojea Quintana, après la présentation de son rapport devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève.

Plusieurs pays occidentaux, dont les États-Unis et l'Union européenne, ont déjà récemment levé une partie de leurs sanctions contre la Birmanie en signe de reconnaissance envers les récentes réformes engagées dans le pays, après des décennies de dictature militaire.

La junte au pouvoir pendant près d'un demi-siècle en Birmanie s'est dissoute en mars 2011 et a transféré ses pouvoirs à un nouveau gouverne-

ment «civil», mais contrôlé par d'anciens généraux qui ont multiplié les réformes spectaculaires ces derniers mois. La situation dans le pays reste néanmoins fragile.

Dans son rapport, publié la semaine dernière, M. Ojea Quintana estime que les élections partielles d'avril vont constituer un test majeur de la sincérité des réformes politiques du nouveau régime.

L'envoyé spécial de l'ONU, qui s'est rendu en Birmanie en février dernier, considère que les récentes réformes ont eu un impact positif, mais il relève toutefois que de graves préoccupations en matière de droits de la personne demeurent, dont les questions des prisonniers politiques et la discrimination des minorités ethniques.

La crédibilité des élections du 1^{er} avril «ne sera pas uniquement déterminée le jour du vote, mais aussi sur la base de l'ensemble du processus» électoral, soit avant et après le scrutin, a-t-il dit.

Agence France-Presse

Sudoku

par Fabien Savary

8	9							
7				5	8	6		
		6		9		3		
	7	4						
			5		2			3
	1					8		5
3		7		1				8
		5		7				4
	6							2

Niveau de difficulté : MOYEN

2021

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

3	5	2	7	9	4	8	6	1
7	9	8	1	6	2	3	4	5
4	1	6	8	5	3	9	7	2
5	7	1	4	3	9	6	2	8
9	2	3	5	8	6	7	1	4
8	6	4	2	1	7	5	3	9
1	3	7	9	4	8	2	5	6
2	8	5	6	7	1	4	9	3
6	4	9	3	2	5	1	8	7

2020

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

Primaires républicaines

Santorum gagne en Alabama et au Mississippi

Washington — Le conservateur républicain Rick Santorum a été couronné vainqueur des scrutins primaires des États de l'Alabama et du Mississippi, hier soir, tandis que Mitt Romney, qui visait des victoires éclatantes dans chacun de ces deux États, semblait destiné à terminer au troisième rang aux deux endroits.

En Alabama, où les résultats de 80 % des districts électoraux avaient été comptabilisés, M. Santorum dominait avec 35 % du vote, comparativement à 29 % pour Newt Gingrich et 28 % pour M. Romney. Par ailleurs, après le dévoilement de 97 % des districts de l'État du Mississippi, M. Santorum récoltait le soutien de 33 % de l'électorat, contre 31 % pour M. Gingrich et 30 % pour Mitt Romney. Le quatrième candidat de la course, le libertarien Ron Paul, n'a pas fait campagne activement dans ces deux États.

«Nous avons réussi, une fois de plus!», a lancé Rick Santorum à une foule en liesse, à Lafayette, en Louisiane, peu avant qu'il ne soit déclaré vainqueur au Mississippi.

Mitt Romney, un ancien gouverneur du Massachusetts jouit d'une avance considérable dans le nombre de délégués qui désigneront le candidat républicain lors de la convention du parti à Tampa, en Floride, au mois d'août. Un total de 107 délégués étaient en jeu hier soir.

Avant les primaires d'hier, M. Romney comptait plus de délégués que le total de ceux acquis par ses rivaux. Selon un décompte de l'Associated Press, il détenait alors 454 des 1144 délégués nécessaires pour remporter l'investiture républicaine, contre 217 pour Rick Santorum, 107 pour Newt Gingrich et 47 pour Ron Paul.

Mais avec son triomphe en Alabama, Rick Santorum était assuré d'ajouter au moins 18 délégués, alors que M. Gingrich et Romney en récolteront au moins neuf chacun. La victoire de M. Santorum au Mississippi l'assure d'ajouter 13 autres délégués à sa banque, comparativement à 12 pour ses deux principaux rivaux.

Associated Press

LE MONDE

Un sondage Ifop-Fiducial Sarkozy passe devant Hollande

YANN LE GUERNIGOU

Fougères — Nicolas Sarkozy s'est employé hier à minimiser l'impact du premier sondage qui le place en tête du premier tour de la présidentielle, même s'il a dopé le moral de ses troupes.

Selon le baromètre Ifop-Fiducial pour Europe 1, Paris Match et Public Sénat, le président obtient 28,5 % des intentions de vote, soit 1,5 point de mieux que le 26 février dans la précédente édition, et son rival 27 %, en baisse de 1,5 point.

Nicolas Sarkozy a refusé de s'enflammer. «*Franchement, rien n'est joué, rien n'est fait*», a-t-il dit. «*Je faisais campagne avant, je ferai campagne après. Qu'est-ce que les Français penseraient de moi si je commençais à commenter les sondages alors que j'ai refusé de les commenter avant? Ça n'aurait pas de sens. Que chacun présente ses idées, que chacun dise ce qu'il fera pour les cinq années qui viennent, et les Français choisiront. Tout le reste, c'est que de l'écumène*», a-t-il ajouté.

François Hollande reste nettement en tête pour le second tour, même si l'écart se réduit de quatre points : il obtient 54,5 % des intentions de vote (-2 points) contre 45,5 % pour Nicolas Sarkozy (+2 points).

«*Rien n'est fait, rien n'est acquis, rien n'est gagné, mais rien n'est perdu*», a commenté le candidat socialiste lors d'un meeting organisé en plein air à Valence, à l'heure du déjeuner, devant quelque 2000 personnes.

La porte-parole du candidat, Nathalie Kosciusko-Morizet, voit dans l'embellie des sondages les fruits d'une semaine de campagne menée sur le fond, où le chef de l'État a tout à la fois pu afficher sa crédibilité, en rappelant ce qu'il a fait, et avancer des propositions.

«*Une campagne dans le brouhaha et le désordre, ça profite à François Hollande*», dit-elle.

Si d'autres sondages confir-

ment cette inversion des courbes, le chef de l'État, qui brigue un second mandat, aura réussi son pari: passer en tête dans les intentions de vote pour le premier tour et créer une dynamique en sa faveur avant d'entrer dans la période d'égalité absolue du temps de parole des candidats, le 20 mars.

Un pari qui semblait plutôt mal engagé jusqu'à son meeting géant de dimanche à Villepinte, près de Paris, qui pourrait avoir marqué un tournant dans sa campagne.

C'est la première fois que les courbes d'un sondage sur le premier tour se croisent, alors que François Hollande n'avait jamais cessé jusqu'ici de faire la course en tête.

Nicolas Sarkozy a annoncé dimanche devant des dizaines de milliers de partisans qu'il exigerait de ses partenaires européens une révision des accords de Schengen sur la circulation des personnes dans l'Union européenne et la mise en oeuvre de la préférence communautaire pour les marchés publics.

Un signal adressé aux euroceptiques de tous bords, au risque d'indisposer ses partenaires européens par la menace de faire cavalier seul s'il n'obtenait pas satisfaction.

Dans le camp de Nicolas Sarkozy, le soulagement est perceptible, mais empreint de prudence. Guillaume Peltier, secrétaire national de l'UMP et membre de l'équipe de campagne du chef de l'État, reconnaît les vertus «*psychologiques*» du croisement des courbes.

«*Il y a une différence psychologique majeure entre l'envie de gagner et la peur de perdre, même s'il faut rester très prudent parce que 40 jours, c'est très long*», a-t-il expliqué. «*Ce qui compte pour nous, ce n'est pas d'être en tête dans les sondages, mais dans les suffrages.*»

Reuters



Nicolas Sarkozy



Un enfant soldat photographié en 2003 dans l'Ituri.

GIANLUIGI GUERCIA AFP

LA HAYE

Un premier coupable à la Cour pénale internationale

MARIA MALAGARDIS

C'est un jour historique pour la justice internationale: dix ans après sa création, la Cour pénale internationale (CPI) rend aujourd'hui son premier verdict. Un seul procès achevé depuis 2002? Voilà qui peut sembler inquiétant pour une juridiction qui ambitionne de poursuivre les crimes «*qui menacent la paix, la sécurité et le bien-être du monde*» selon ses statuts.

Première véritable juridiction internationale indépendante, la CPI a été créée, pour combattre l'impunité à l'échelle planétaire. Parmi les plus célèbres cibles visées par ses mandats d'arrêt, on compte l'actuel président soudanais, Omar al-Béchir, accusé de crimes de masse au Darfour ainsi que le défunt colonel Kadhafi. Depuis novembre, la Cour détient également à la prison de La Haye l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo.

En comparaison avec ce prestigieux casting, le verdict historique rendu aujourd'hui concerne un accusé a priori bien plus modeste: Thomas Lubanga. Agé aujourd'hui de 52 ans, il était le chef de l'une des six milices qui ont sévi au début des années 2000 en Ituri, une province orientale aux confins de l'immense République Démocratique du Congo (RDC). Un simple chef rebelle donc, livré par le gouvernement de Kinshasa à La Haye en 2006 par realpolitik: l'homme étant deve-

nu un obstacle aux nouvelles alliances sur le terrain. Déjà à cette époque, la CPI avait été critiquée pour s'être contentée d'un petit seigneur local dans un conflit qui a impliqué plusieurs pays de la région, provoquant plus de 50 000 morts dans la seule province de l'Ituri et plusieurs milliers d'autres dans toute la zone orientale du pays, théâtre de massacres récurrents.

Les critiques semblaient d'autant plus fondées que les compagnons de Lubanga n'ont pas été

«*Le procès n'a pas refait l'histoire de cette guerre. Ce sont des bribes, des événements ponctuels qui ont été examinés.*»

inquiétés. Officiellement coaccusé à ses côtés par la CPI, Bosco Ntaganda, qui fut le second de la milice, coule aujourd'hui des jours paisibles dans l'Est de la RDC où il est devenu général de l'armée congolaise. Et donc intouchable.

Ne disposant pas de police ou de force armée, la CPI est contrainte de s'en remettre à la bonne volonté des gouvernements. Selon le principe de complémentarité, elle n'est d'ailleurs saisie qu'en dernier recours quand les autorités nationales se déclarent incapables de juger les criminels. C'est ce qui s'est passé en RDC où c'est Kinshasa qui a demandé à la

Cour d'enquêter sur les crimes commis à l'est du Congo en 2004. Au bout de deux ans d'enquête dans des conditions difficiles en raison de l'insécurité qui règne toujours en Ituri, un mandat d'arrêt a été délivré contre Thomas Lubanga. Or sur place, loin des commentaires cyniques sur les compromis auxquels a été contrainte la cour, les 230 jours du procès Lubanga ont été suivis avec attention. «*On en parlait régulièrement à la radio. Les gens étaient angoissés: ils ne savaient pas s'ils pouvaient faire confiance à cette cour lointaine*», explique Florent Geel qui s'est rendu en Ituri, il y a plus d'un an au nom de

la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH). Lors de son séjour, il a ainsi rencontré un témoin terrorisé: «*Il avait vu Lubanga égorger son frère. Il craignait d'être tué, si Lubanga revenait dans la région.*»

L'Union des patriotes congolais (UPC) la milice créée par Lubanga est soupçonnée de massacres à grande échelle dans la région. Pourtant seuls l'enrôlement et la conscription d'enfants soldats de 2002 à 2003 ont été retenus comme charges contre Lubanga à La Haye. Faute de temps, mais aussi de moyens pour enquêter sur place. L'enjeu des

enfants soldats n'est certes pas négligeable dans un pays où plus de 30 000 d'entre eux ont été embrigadés de force par les différents belligérants. Mais du coup, les victimes des massacres ethniques orchestrés par l'UPC n'ont pas été entendues. Et même parmi les témoins convoqués à La Haye, le procureur n'a retenu que ceux liés à des événements pour lesquels les preuves étaient suffisantes. «*On n'a pas refait l'histoire de cette guerre. Ce sont des bribes, des événements ponctuels qui ont été examinés. C'est la logique de la procédure pénale imposée à la cour*», rappelle Florent Geel.

Reste que pour la première fois dans un procès international, les victimes ont été invitées à participer de manière active aux débats. Avec le droit d'intervenir à toutes les étapes. «*C'est un choix qui a créé parfois un certain cafouillage, avec beaucoup trop d'intervenants. Il y a encore des tâtonnements*», soupire Catherine Mabile, l'avocate de Thomas Lubanga. «*On a essayé les plâtres; Ce procès, c'était un coup d'essai*», constate de son côté Florent Geel, «*mais la justice internationale progresse. Une jurisprudence se forge avec ce procès*». Loin de La Haye et de ce verdict historique, l'Ituri est pourtant encore en guerre. Une nouvelle milice considérée comme proche de l'UPC de Lubanga y sèmerait la terreur.

Libération

Attaque contre une délégation afghane

Kandahar — Des inconnus ont attaqué hier une délégation chargée de le gouvernement afghan d'enquêter sur le massacre de 16 civils par un soldat américain dans le sud, tuant un soldat et blessant un policier, selon le gouvernement qui a accusé les rebelles talibans.

Dans l'est du pays, des centaines de personnes ont brièvement défilé aux cris de «*Mort à l'Amérique!*» à Jalalabad, une première manifestation depuis la tuerie qui fait craindre une nouvelle vague d'émeutes anti-américaines après celles, meurtrières, provoquées en février par l'incinération de Corans.

Le président américain, Barack Obama, a assuré hier que le soldat responsable de la tuerie serait jugé «*avec toute la sévérité de la loi*», dans une intervention diffusée en direct par les chaînes de télévision américaines. Il s'est malgré tout dit confiant dans les capacités des États-Unis d'atteindre leur objectif d'un retrait progressif d'Afghanistan et de démantèlement d'Al-Qaïda.

En revanche, le sénateur républicain John McCain a estimé que la mission américaine en Afghanistan était «*compromise*» en raison des annonces

répétées de M. Obama à propos d'un retrait des forces américaines, qui encourageaient les talibans à poursuivre leur combat, ce qui, «*d'un point de vue militaire, implique des risques bien plus élevés*».

La délégation afghane a été attaquée dans le district de Panjwayi, bastion taliban de la province de Kandahar où, dimanche avant l'aube, un soldat américain de la force de l'OTAN (ISAF) avait quitté lourdement armé sa base et abattu les occupants de trois maisons de villages alentours, dont neuf enfants et trois femmes, avant de brûler leurs corps, de revenir à la base et de se rendre.

«*Au moins un ennemi s'était caché. Il a ouvert le feu lorsque la délégation est arrivée. Un soldat a été tué et un policier blessé*», a déclaré le porte-parole du ministère afghan de l'Intérieur, Sediq Sediqqi.

Par le terme d'ennemi, les autorités désignent habituellement les talibans, chassés du pouvoir à la fin 2001 par une coalition internationale menée par les États-Unis et qui combattent depuis le gouvernement de Kaboul et ses alliés de l'OTAN.

Agence France-Presse

GRANDE-BRETAGNE

Nouvelles arrestations embarrassantes pour Murdoch et Cameron

Londres — Rebekah Brooks, l'ancien bras droit de Rupert Murdoch au Royaume-Uni, a de nouveau été arrêtée hier, cette fois avec son mari, ami de David Cameron, dans le scandale tentaculaire des écoutes qui n'en finit pas d'ébranler le pays.

Ce nouveau rebondissement est embarrassant pour le premier ministre britannique, qui a déjà été contraint à plusieurs reprises de s'expliquer sur ses liens avec le groupe du magnat des médias.

La police, qui enquête depuis des mois sur les écoutes téléphoniques pratiquées dans les années 2000 par le News of the World (NotW), ex-fleuron de l'empire Murdoch, a annoncé hier un nouveau coup de filet: elle a interpellé à l'aube cinq hommes et une femme de 43 ans, résidant dans le comté d'Oxfordshire, à l'ouest de

Londres. Leur identité n'a pas été communiquée. Mais d'après plusieurs médias, dont Sky, une chaîne partiellement détenue par Murdoch, Rebekah Brooks, âgée de 43 ans et qui habite dans l'Oxfordshire, fait partie des personnes arrêtées. Tout comme son mari, Charlie, un entraîneur de chevaux.

News International, qui chapeaute les journaux britanniques de Murdoch et dont Brooks a été la directrice, a confirmé l'arrestation de «*deux employés sans rôle éditorial*», dont le chef de la sécurité du groupe, Mark Hanna. Mais ni le groupe, ni le porte-parole personnel de la jeune femme n'ont confirmé l'arrestation de Rebekah Brooks et de son époux.

Agence France-Presse

62 ans sans amende...

Le Cap — L'Afrique du Sud a salué hier «*le formidable exemple*» donné par une automobiliste octogénaire qui a conduit pendant 62 ans sans une seule amende pour infraction au Code de la route, dans un pays où 40 personnes sont tuées chaque jour dans des accidents de la circulation. Hazel Souma, 80 ans, s'est vu décerner un certificat pour sa conduite sans faute pendant plus de 60 ans par le ministre des Transports Sibusiso Ndebele. Les automobilistes sud-africains conduisent souvent dangereusement. Ainsi, lundi, un motard s'est fait arrêter alors qu'il roulait à 220 km/heure dans une zone de 120 km/h. — AFP



À VOS SOURIS !

JOUEZ AU SUDOKU ET AUX MOTS-CROISÉS EN LIGNE

ledevoir.com/jeux

SOLUTIONS INSTANTANÉES



ÉDITORIAL

Budget du Québec

Les taxes à la rescousse

A une semaine du prochain budget, le ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, a exprimé son intention de poursuivre le travail pour faire en sorte que tous ceux qui utilisent les services publics paient «leur juste part». Avec la grève étudiante et l'impopularité de la contribution santé qui passe de 100 \$ à 200 \$ en 2012, M. Bachand peut-il se vanter d'avoir réussi à convaincre les Québécois de la justesse de sa «révolution culturelle»?

Le prochain budget du ministre Raymond Bachand sera certainement le dernier avant les élections, mais peut-être aussi le dernier d'un gouvernement qui termine un troisième mandat. Compte tenu de l'extrême fragilité de son cadre financier et de la faiblesse de l'économie, le ministre des Finances ne dispose d'à peu près aucune marge de manœuvre pour faire de ce budget un cadeau bien enveloppé pour les électeurs. À moins, bien sûr, de jouer au magicien avec les chiffres...

En s'engageant à ramener la croissance des dépenses consolidées qui incluent les fonds spéciaux et les grands réseaux à aussi peu que 2,4 % l'an prochain après les avoir laissé grimper de 3,8 % en 2011, le gouvernement Charest aura déjà beaucoup de pain sur la planche.

À sa décharge, il faut admettre qu'à ce jour, le plan de retour à l'équilibre n'a pas eu les conséquences désastreuses que nous avons connues sous Lucien Bouchard. Mais attention! Nous n'en sommes qu'à mi-parcours et les derniers efforts sont toujours plus difficiles et douloureux que les premiers.



JEAN-ROBERT
SANSFAÇON

Parmi les facteurs qui permettront sans doute au gouvernement Charest de maintenir le cap sur le déficit nul malgré une échéance volontairement plus rapprochée qu'à Ottawa ou Queen's Park, il y a l'augmentation de la TVQ qui a fait grimper les taxes à la consommation de 5 milliards par année par rapport à 2009, soit une augmentation de 44 %. Il y a aussi la contribution santé qui rapportera près de 1 milliard par année à partir de 2012, puis tous les autres droits et tarifs dont l'indexation systématique commence à peine à se faire sentir, ce que la grève des étudiants nous rappelle de bruyante façon.

Malgré ces importantes ponctions fiscales, le ministre Bachand prévient qu'il entend profiter du prochain budget pour poursuivre sa «révolution culturelle» résumée par la formule pour le moins ambiguë: «que chacun paie sa juste part» des services qu'il utilise! Le hic, c'est qu'à ce jour, très peu de gens sont convaincus qu'une contribution santé uniforme constitue une formule «juste». Pas plus d'ailleurs que l'actuel régime de droits de scolarité qui aurait mérité une réforme en profondeur au lieu de simples hausses annuelles rapides, celui des garderies à 7 \$ dont les coûts explosent sans contrepartie du côté des revenus ou celui des congés parentaux, dont on n'ose toucher ni aux avantages ni au déficit de peur de déplaire aux jeunes familles d'un côté ou aux entreprises de l'autre.

Courageux, le gouvernement Charest? Oui, mais pas comme on l'aurait souhaité!

Sur le plan économique, le budget 2012-2013 mettra l'accent sur l'exploitation des ressources en proposant des mesures «ciblées et structurantes», a aussi précisé le ministre. Peut-on espérer qu'on exigera plus de transformation de la part des ArcelorMittal, Rio Tinto Alcan et autres Osisko du Plan Nord? Sinon, va-t-on au moins leur demander, à elles aussi, de payer leur «juste part» des ressources et des services publics mis à leur disposition?

Tabac

Gagner du temps

Oui le tabac tue! La chose est connue. Les compagnies de tabac, après l'avoir tué pendant longtemps, l'admettent désormais avec une candeur qui cherche à nous désarmer. Rothmans, Benson & Hedges, Imperial Tobacco et JTI-MacDonald prenaient ainsi la peine de nous souligner hier que le procès en recours collectif qui s'est ouvert lundi contre elles «ne remet pas en cause le fait que les cigarettes sont nocives ou entraînent la dépendance, car tel est le cas». Le qualificatif «nocif» a été soigneusement choisi, car les cigaretteurs ne diront jamais qu'au bout de la chaîne de milliers de cigarettes fumées dans une vie se trouvent la dépendance, le cancer, l'emphysème et, trop souvent, la mort.

Cet aveu fait, les compagnies de tabac prétendront néanmoins durant ce procès qu'elles ne portent pas de responsabilité puisque depuis les années 1950, les recherches médicales avaient établi que fumer comportait des risques pour la santé. Ces risques ayant été exposés publiquement par les gouvernements, les fumeurs devaient savoir et n'avaient qu'à ne pas fumer. Bref, ils sont responsables de leur propre malheur.

On peut convenir que les personnes qui commencent à fumer aujourd'hui connaissent ces risques. Du moins, ils le devraient, quoique cela est discutable pour les préadolescents et les adolescents qui succombent à ce plaisir néfaste. Il en allait bien autrement il y a 50 ans, 30 ans, voire seulement une dizaine d'années. Les fabricants de cigarettes se préoccupaient plutôt de nous vanter le mode de vie et le plaisir rattachés au tabac. Ils ont tout fait pour ne pas avoir à mettre d'avis sur les paquets de cigarettes sur les dangers du tabac, cela au nom du libre-choix et de la liberté du commerce. Quant aux études sur la nocivité du tabac pour la santé, ils les accueillent en les minimisant, tout comme le font aujourd'hui les pétrolières qui exploitent les sables bitumineux de l'Alberta à propos des études sur la contribution des gaz à effet de serre sur le réchauffement climatique.

Pour se défendre contre les deux pauvres fumeurs qui ont entrepris ce recours collectif, les compagnies de tabac ont utilisé tous les recours juridiques possibles. Le procès durera des années, car quelle qu'en soit l'issue, cela se finira en Cour suprême. Elles sont prêtes à payer d'énormes sommes aux meilleurs avocats, sachant qu'elles auront à payer des dizaines de milliards de dollars si elles perdent. À ce premier recours collectif s'ajoutent les poursuites entreprises par plusieurs provinces pour récupérer les coûts de santé reliés au tabagisme.

Les tribunaux américains ont penché dans des procès similaires du côté des victimes. C'est ce qui devrait arriver ici, quoiqu'il ne faille jamais présumer de l'issue d'un procès. L'enjeu pour les compagnies de tabac est surtout de gagner du temps en espérant ainsi échapper à leur propre mort. Oui, le tabac tue!

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

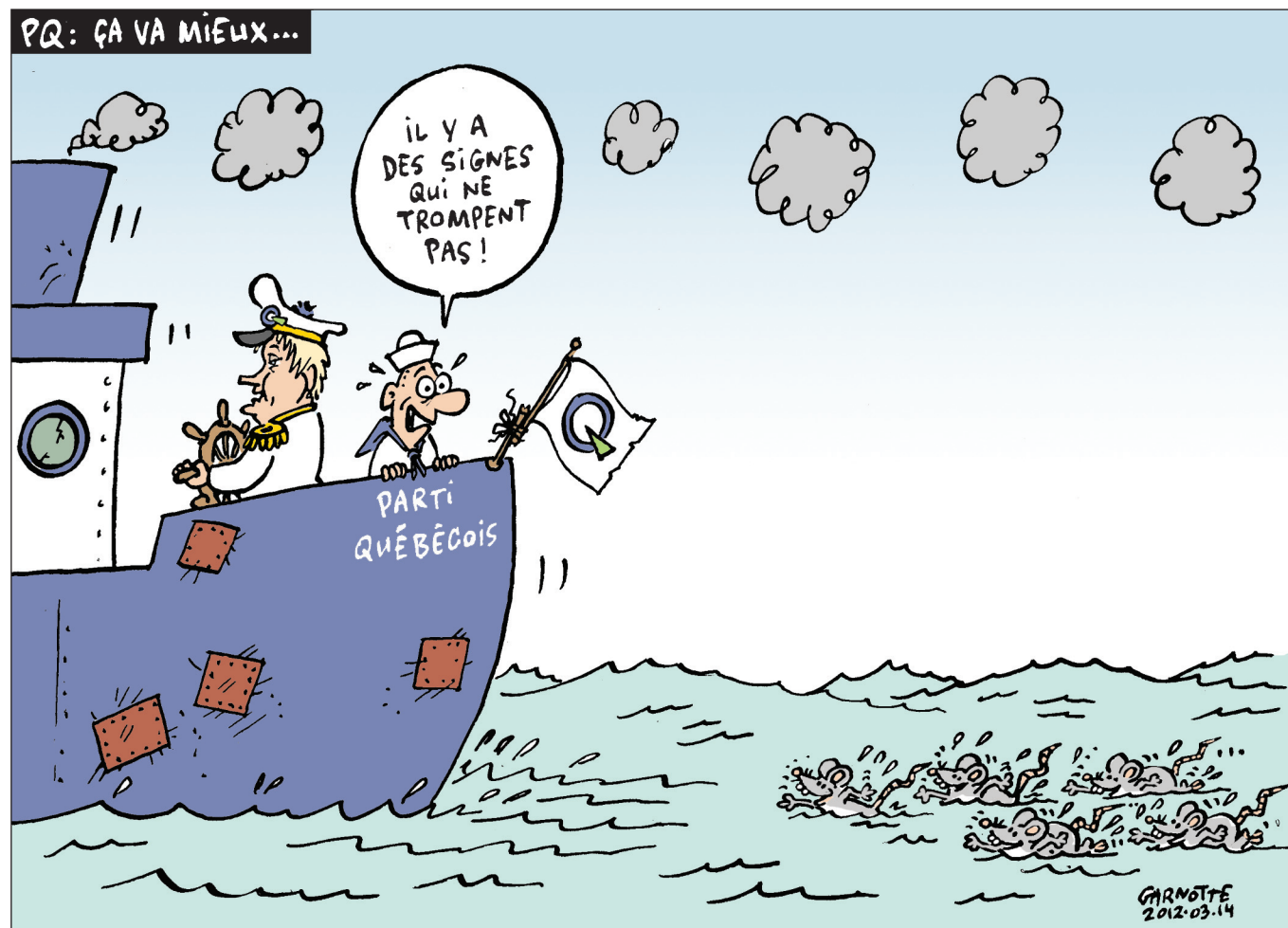
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

Un avenir bloqué dans un présent matraqué

Aux membres du gouvernement du Parti libéral du Québec

Sachez qu'il est devenu insupportable et intolérable que nos jeunes se fassent matraquer par les forces policières de manière aussi violente que ce le fut le 7 mars à Montréal. Des forces policières au service de l'oligarchie au pouvoir, une oligarchie sur qui plane de très fortes odeurs de corruption, une corruption coûtant des milliards de dollars au Trésor public du Québec, des milliards que l'on veut ensuite reprendre aux étudiants? C'est tout simplement ignoble et scandaleux!

J'en appelle donc aux parents dont les enfants iront ou sont déjà au collégial et à l'université: nous avons le devoir d'être à leurs côtés et de soutenir leur lutte contre l'augmentation des droits de scolarité, car ultimement, c'est de notre portefeuille que l'argent sera puisé. Mais au-delà du facteur argent, il y a une question de gros bon sens et de justice, d'accès aux études supérieures pour tous sans discrimination de rang social ou de revenu familial.

Il est temps que nos jeunes aient notre solidarité visible et sentie. Et il est surtout temps de démontrer à ce gouvernement libéral que les étudiants ne sont plus désormais seuls dans leur juste lutte, nous sommes là à leurs côtés.

Normand Perry
Père de famille outré
Le 8 mars 2012

Une mère indignée

Monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, Madame Line Beauchamp, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Monsieur Robert Dutil, ministre de la Sécurité publique

Je tiens à vous exprimer ma plus profonde indignation quant à la répression exercée contre les étudiants. Après avoir écouté, lu et vu les différents reportages sur les événements, je me demande ce qui peut bien justifier un tel déploiement de brutalité.

Est-ce possible qu'ici, au Québec, des policiers se sentent justifiés de lancer des engins explosifs au milieu d'une foule? Avez-vous oublié que ces jeunes ne sont ni nos ennemis ni de dangereux terroristes, mais nos enfants et notre avenir? Ignorez-vous qu'ils sont également des citoyens, jouissant comme vous et moi du droit de s'exprimer et de manifester? Pensiez-vous vraiment que vous pourriez leur imposer une hausse de 75 % (!) de la contribution à leurs études sans qu'ils réagissent? Pour qui les prenez-vous? Pour qui nous prenez-vous?

Il serait peu constructif et passablement inutile d'exiger votre démission, cependant je vous demande:

1. de rappeler vos gendarmes à l'ordre avant qu'un autre malheur arrive;
2. de présenter vos excuses pour leur débordement de violence;
3. d'entamer un véritable dialogue avec les étudiants.

Ne faites pas l'erreur de croire que votre dignité exige l'entêtement.

Cristina Mercier-Gouin
Citoyenne, contribuable et mère
Le 10 mars 2012

Et les autres ?

Pourquoi ne pas procéder à l'évaluation des comptables, des ingénieurs, des médecins, des avocats, des économistes? N'ont-ils pas eu des performances douteuses dans leur travail, avec des conséquences souvent tragiques? Pourquoi ne font-ils pas l'objet d'évaluations périodiques? Évidemment, les parents et les politiciens sont eux en mesure d'évaluer les enseignants, car c'est bien connu, ils s'y connaissent en pé-

dagogie. Ils n'oseraient pas suggérer des évaluations pour les professions mentionnées précédemment, car ces professionnels sont passés par les bonnes facultés à l'université, celles qui n'enseignent pas les sciences molles. Cherchez l'erreur!

Pierre Leclerc
Québec, le 13 mars 2012

Madeleine Parent, la mère des ouvriers

J'ai eu la chance de rencontrer Madeleine Parent en juin 2006. J'avais 26 ans, elle en avait 87. Malgré son âge et sa canne, elle grimpa fièrement le grand escalier de la Maison Ludger-Duvernier de la rue Sherbrooke pour assister à une activité militante. Madeleine Parent était une femme d'un charisme extraordinairement vif et doux, une femme comme on en rencontre peu dans une vie.

Ma discussion avec Madeleine Parent m'a profondément marquée. On aurait dit une éternelle jeune femme qui passe à travers les époques, si moderne et en avance sur son temps. D'une lucidité et d'une profondeur incroyables, elle maîtrisait parfaitement les enjeux de l'actualité. Les multiples quotidiens qu'elle lisait tous les jours transparaissaient. Elle m'a montré qu'on peut militer toute une vie sans jamais devenir cynique. Qu'en militant, on peut toujours changer le cours de l'histoire.

Dans cet entretien, je ne pus m'empêcher de lui faire remarquer qu'il était rare qu'une femme de sa génération n'ait pas eu d'enfants. Elle me répondit qu'elle n'aurait pas voulu que ses enfants soient élevés dans les valeurs conservatrices de sa mère... Sans regret, elle me dit: «C'étaient les ouvriers, mes enfants.» J'ai compris qu'elle avait donné sa vie à la cause syndicale avec fierté.

Stéphanie Beaupied
Joliette, le 12 mars 2012

LIBRE OPINION

Un soutien accru pour les réfugiés et les immigrants

YANN HAIRAUD

Coprésident de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

Monsieur le Ministre des Finances Raymond Bachand, À l'aube du prochain budget que vous comptez présenter le 20 mars prochain, les 142 organismes de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) désirent porter à votre attention les préoccupations de ceux qui œuvrent quotidiennement auprès des personnes réfugiées et immigrantes dans toutes les régions du Québec.

Nous constatons que la situation reste des plus inquiétantes malgré les diverses mesures annoncées ces dernières années, dont le plan stratégique (2008-2012) du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et l'ambitieux Plan d'action gouvernemental (2008-2013) «La diversité: une valeur ajoutée visant à améliorer les services et le soutien en matière d'intégration sociale, professionnelle et linguistique des personnes issues de l'immigration». Les données statistiques de 2011 quant à l'ex-

clusion du marché du travail de nombreux nouveaux arrivants restent toujours aussi préoccupantes.

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Ministre, que la compensation financière que reçoit le Québec dans le cadre de l'accord Canada-Québec pour l'intégration des immigrants et des réfugiés connaît annuellement d'importantes indexations. Les fonds octroyés par le fédéral sont passés de 104 millions en 2000 à 258 millions en 2011. Le gouvernement fédéral vous a informé que le transfert pour l'intégration des immigrants bénéficiera d'une hausse de 25 millions en 2012. De plus, nous vous rappelons que le MICC génère annuellement environ 70 millions de revenus autonomes avec les frais, la tarification et les taxes pris aux nouveaux arrivants lorsqu'ils immigrent chez nous.

Malgré une augmentation des budgets en 2009, dans la foulée de la commission Bouchard-Taylor, il est démontré que les ressources financières et les efforts dédiés en 2011-2012 au déploiement de mesures et de nouvelles initiatives ont été insuffisants pour obtenir des résultats acceptables. Les ressources financières en ma-

tière d'intégration et de francisation devront être augmentées lors du prochain budget si nous voulons répondre aux besoins immédiats des nouveaux arrivants et mettre en place des conditions d'accueil adaptées qui feront pencher la balance.

Entre-temps, nous observons sur le terrain que les difficultés rencontrées par les nouveaux arrivants, notamment en matière d'accès à l'emploi, perdurent malgré les discours de bonnes intentions et la mise en œuvre de nouvelles mesures souvent disparates et inconsistantes. Nous déplorons toujours l'absence d'une stratégie gouvernementale globale impliquant une action interministérielle ordonnée et cohérente qui ne semble pas se dessiner à l'horizon dans l'action gouvernementale actuelle.

Sachant que les immigrants permanents, les réfugiés et les travailleurs temporaires rencontrent toujours autant de difficultés et d'obstacles durant leur parcours d'intégration socio-économique au Québec, nous nous attendons à ce que l'indexation de 25 millions prévue à l'Accord pour l'intégration et la francisation des nouveaux arrivants en 2012-2013 soit investie directement au bénéfice des nouveaux arrivants lors de votre prochain budget.

IDÉES

CONFLITS DE TRAVAIL ET CANADA

Une conception autoritaire de la démocratie

MICHEL COUTU

Professeur titulaire à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal et membre du CRIMT, coauteur d'un ouvrage paru en 2011 sur le droit fédéral du travail



Après des interventions similaires à Air Canada (agents de bord) et à Postes Canada, voici que le gouvernement fédéral, avec l'appui de la Chambre des communes, intervient par loi spéciale dans un conflit de travail régi par le Code canadien du travail. Les circonstances de cette intervention sont un peu curieuses: dans un premier temps, le gouvernement demande au Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), le tribunal spécialisé en la matière, de se prononcer sur la question des services essentiels que pourrait ou non soulever une grève à Air Canada. Mais quelques jours plus tard, voici que le gouvernement décide de court-circuiter le CCRI, lequel jouit d'une grande crédibilité comme tribunal administratif chargé de l'application du Code canadien du travail, et de trancher lui-même la question par voie législative.

Suivant les déclarations ministérielles, vu l'importance économique du transport de passagers au Canada et les inconvénients d'une interruption des activités pour la population, un intérêt national est en jeu. C'est toutefois là une question qui doit normalement être tranchée par le CCRI. Le Code canadien du travail définit les services essentiels comme ceux dont l'interruption représente un danger imminent et grave pour la santé et la sécurité du public. Il est douteux qu'on se trouve ici devant une telle situation en ce qui concerne la plupart des activités exercées par Air Canada, même si une interruption des services peut être la cause d'inconvénients pour les voyageurs.

En mettant cavalièrement de côté le CCRI comme tribunal compétent en la matière, le gouvernement conservateur sape l'autorité de cette institution neutre et impartiale, laquelle assume un rôle central dans la mise en œuvre du Code canadien du travail.

Intervention invalide

Mais il y a plus. Par le projet de loi C-33 prévoyant le «maintien des services aériens», le gouvernement fédéral intervient de manière injustifiée dans la négociation collective visant un transporteur privé (Air Canada, une entreprise maintenant privatisée) et l'employeur. À notre avis, la validité de cette intervention fait problème, et ce, sous deux aspects. D'une part, la formule d'arbitrage des différends proposée n'offre pas de garanties suffisantes du point de vue de la neutralité et de l'impartialité du processus arbitral:

L'arbitre est nommé unilatéralement par le mi-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le message envoyé par le gouvernement Harper aux dirigeants des grandes entreprises, publiques comme Postes Canada ou privées comme Air Canada, régies par le Code canadien du travail est limpide: l'obligation de négocier de bonne foi lors d'un conflit de travail ne revêt plus qu'une portée théorique, et l'employeur peut escompter une intervention favorable de l'État, dans la mesure où un intérêt économique national est en jeu.

nistre, ce qui ouvre la porte à l'arbitraire. À la Société canadienne des postes, le gouvernement fédéral s'est cru autorisé de désigner pour agir comme arbitre un unilingue anglophone n'ayant aucune compétence en matière de relations de travail. Cette nomination a été jugée déraisonnable par la Cour fédérale (juge Martineau) et annulée le 30 janvier dernier, car elle ne tient pas compte de la composition linguistique de la main-d'œuvre et de l'exigence minimale d'une expérience pertinente.

Le processus arbitral n'offre pas la souplesse requise pour parvenir à un compromis acceptable aux deux parties. La loi impose ici un arbitrage des offres finales, une formule rigide qui signifie nécessairement qu'une des deux parties verra ses attentes totalement déçues. En effet, l'arbitre ne peut opter que pour l'offre finale de l'employeur ou celle du syndicat, sans mettre à profit — le cas échéant — son expérience des relations de travail pour imposer des compromis acceptables aux parties. L'essence de l'arbitrage

des différends, orienté vers le compromis, se voit ainsi pervertie.

La décision de l'arbitre est conditionnée par des exigences qui reflètent d'emblée les préoccupations de l'employeur, soit la flexibilité du travail et la viabilité économique d'Air Canada, sa compétitivité et la viabilité du régime de pension. Les employés sont laissés pour compte, et ces directives orientent nettement l'arbitre vers le choix probable de l'offre finale d'Air Canada.

Protection constitutionnelle

D'autre part, la loi est susceptible de contrevenir à la liberté constitutionnelle d'association, telle que garantie par l'article 2 d) de la Charte canadienne des droits et libertés. En 2007, la Cour suprême du Canada a reconnu que le droit de négociation collective bénéficiait aussi d'une telle protection constitutionnelle au titre de la liberté d'association: le législateur ne doit pas imposer des «entraves substantielles» à la négociation collective. Or, le gouvernement conservateur entend mettre fin d'autorité, par le projet de loi C-33, à la négociation collective à Air Canada, en imposant en outre un processus d'arbitrage des différends n'offrant pas, comme nous l'avons vu, des garanties suffisantes de neutralité et d'impartialité.

Ce faisant, le gouvernement Harper contredit le Code canadien du travail, Partie I, dont le Préambule met en exergue la tradition canadienne «d'encouragement de la pratique des libres négociations collectives». Le Préambule du Code insiste également sur l'importance de la ratification par le Canada de la Convention internationale n° 87 de l'OIT relative à la liberté syndicale: cette convention, pierre angulaire de la liberté d'association à l'échelle internationale, garantit (suivant l'interprétation des organes de contrôle du BIT) l'exercice du droit de grève (sauf exceptions, notamment en ce qui concerne les services essentiels).

Portée théorique?

Le message envoyé par le gouvernement Harper aux dirigeants des grandes entreprises, publiques et privées, régies par le Code canadien du travail est donc limpide: sur la base des précédents à la Société canadienne des postes et à Air Canada, l'obligation de négocier de bonne foi ne revêt plus qu'une portée théorique, et l'employeur peut escompter une intervention favorable de l'État, dans la mesure où un intérêt économique national est en jeu.

Pour conclure, on ne peut que déplorer, dans la sphère du travail comme dans d'autres domaines, la dérive du gouvernement Harper vers une conception autoritaire de la démocratie (réduite conceptuellement au seul principe majoritaire). Et espérer que l'ensemble des milieux concernés, notamment les organisations représentatives du personnel, prendra les moyens nécessaires, notamment juridiques, pour contrer cette dérive autoritaire.

DROITS DE SCOLARITÉ

Remettre les pendules à l'heure avec des faits

PAUL ST-PIERRE PLAMONDON

Président de Génération d'idées

JEAN-FRANÇOIS GINGRAS

Étudiant à la majeure en histoire et membre de Génération d'idées

Un blocage de longue durée s'annonce entre le gouvernement du Québec et les associations étudiantes au sujet de la hausse de 75 % des droits de scolarité entre 2012 et 2017. L'enjeu concerne certes les droits, mais également la remise en question d'un modèle québécois qui mise depuis plus de 40 ans sur une accessibilité de l'éducation financée à même les fonds publics. De manière concomitante, le ministre des Finances Raymond Bachand annonçait cette semaine que le nouveau budget allait permettre à terme aux Québécois de se payer un système de santé et une retraite à la hauteur de leurs attentes. Nous voyons de sérieux enjeux d'équité intergénérationnels dans la concomitance de ces mesures et aimerions mettre en lumière certaines données en ce sens.

Sur le rattrapage dû au gel perpétuel des droits

Le premier argument des tenants de l'augmentation des droits de scolarité consiste à rappeler l'importance d'un rattrapage pour contrer les effets du gel prolongé des droits de scolarité durant 33 des 43 dernières années. Nous avons compilé le coût moyen en dollars d'aujourd'hui d'une année d'étude, excluant les frais institutionnels obligatoires (ci-après FIO), pour chacune des quatre dernières décennies:

Décennie	Coût moyen (dollars constants)
1970-1979	2509,45
1980-1989	1131,77
1990-1999	2063,24
2000-2009	2007,15

Les universités ont déjà contourné ce gel en facturant des FIO, ou «frais afférents», lesquels sont en constante hausse depuis le milieu des années 1990. En 2010, ces frais s'élevaient à une moyenne de 633 \$ par année, faisant augmenter le coût d'une année d'études pour 2010-2011 à 2700 \$ et non à 2068 \$. Ainsi, les données en dollars constants démontrent qu'il n'y a aucunement lieu de parler de rattrapage vis-à-vis ce que les générations précédentes ont payé pour leur scolarité. Une augmentation des droits de scolarité universitaires à 3793 \$ par année est en fait près du double de ce que les générations précédentes ont déboursé en moyenne pour leur éducation. Inacceptable.

Sur la lutte contre le déficit budgétaire

Un deuxième argument avancé est celui du sous-financement de nos universités. Il s'inscrit dans le contexte d'une situation très urgente et sérieuse: celle de notre déficit budgétaire structurel de plus de 3 milliards par année et de notre dette brute colossale de plus de 173 milliards de dollars. Or, ce déficit structurel ne provient pas de l'augmentation des coûts en éducation. En effet, il appert qu'on élude deux données essentielles: la proportion du budget alloué à la santé et le montant des deniers publics perdus en raison de la collusion et de la corruption dans l'intervention de l'État.

Les dépenses en santé et services sociaux occupaient 36 % de nos dépenses au début des années 90, et constituent désormais 45 % de celles-ci. Comment alors passer sous silence l'explosion actuelle des coûts liés à la santé, laquelle se chiffre en plusieurs milliards de dollars (5 milliards de plus que dans les années 90 selon nos estimations). Quant à la corruption, le seul gonflement des coûts dans le domaine de la construction est estimé à 35 %. Notre budget annuel en construction et immobilisation étant estimé à 6 milliards pour ce secteur d'activité gouvernementale seulement, ces sommes se chiffrent également en milliards de dollars.

Ce sont là de vraies menaces à la bonne santé financière de l'État québécois. Le gouvernement arbore dans ce débat des œillères bien placées: on se drape de «courage» en voulant «faire payer la juste part» aux étudiants. Pendant ce temps, la proportion de notre budget consacré à l'éducation a diminué, passant de 28,6 % en 1992-1993 à 23 % dans le budget 2010-2011. Au terme de l'augmentation envisagée, les sommes additionnelles tirées des droits de scolarité atteindront environ 300 millions de dollars. Nous demeurons loin d'une solution à notre déficit structurel. Du «courage», vraiment?

Croissance annuelle moyenne réelle (%)	Santé et services sociaux	Autres programmes	Part des dépenses en SSS
1990-1995	1,1	0,4	36,4 %
1995-2000	2,6	-0,6	40,1 %
2000-2005	3,1	0,6	43,0 %
2005-2010	3,9	2,3	44,9 %

Nos constats mettent en lumière le vrai message que nos gouvernants comme nos prédécesseurs envoient à la relève québécoise: en plus d'éviter les décisions difficiles en regard d'une saine gestion des finances de l'État et de nous léguer une dette publique colossale, ils mettront désormais les générations suivantes devant l'obligation de contracter une dette personnelle, tout aussi colossale, pour s'éduquer.

Est-ce que la hausse constitue un ajustement à plus de 30 ans de laxisme dans la gestion des droits de scolarité? Non, elle concrétise plutôt un discours inéquitable sur le plan intergénérationnel. Qui plus est, les sommes additionnelles que percevra l'État grâce à cette augmentation n'auront aucun impact sur les déficits de plusieurs milliards générés par l'explosion de nos coûts de santé et notre laxisme vis-à-vis de la corruption. Les étudiants d'aujourd'hui, travailleurs de demain (moins nom-

breux), paieront autant sinon plus de taxes et d'impôts afin de boucler le budget de l'État. Le modèle québécois n'ayant pas changé sur le plan fiscal, nous ne voyons pas en quoi la prestation de services en éducation devrait radicalement changer.

Bases d'une solution équitable

Avec nos propres observations, voici donc une proposition qui pourrait représenter un pas dans la bonne direction:

Nous proposons d'uniformiser les droits de scolarité et les FIO en un seul montant global des droits de scolarité applicables à toutes les universités québécoises.

Nous proposons une augmentation de 10 % dès l'an prochain sur le montant combiné des droits de scolarité et des FIO. Cette augmentation démontrera la bonne foi des étudiants dans l'impasse budgétaire, sans toutefois invalider le modèle québécois en éducation.

Nous proposons une révision automatique des droits perçus selon le taux d'inflation observé l'année précédente de façon à éviter qu'elle fasse l'objet de négociations issues de situations de crise et se soldent par des grèves étudiantes tous les cinq ans en moyenne. On peut d'ailleurs observer de telles révisions dans le calcul d'autres prestations de l'État comme les prestations de la Régie des rentes du Québec.

À notre avis, le modèle québécois en éducation est toujours valide. Si l'éducation était importante durant les années 60, elle l'est davantage aujourd'hui avec la disparition d'une bonne portion de l'industrie manufacturière. L'éducation constitue en fait la principale source d'avantages comparés du Québec dans le contexte d'une économie globale très compétitive.

Dans la mesure où l'augmentation proposée aura un impact majeur sur l'accessibilité des études supérieures comme sur l'endettement individuel des étudiants et qu'elle ne résoudra en rien nos problèmes de déficits structurels, mieux vaut se pencher sur les vraies menaces budgétaires: la santé et les travaux publics.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Desjardins (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lise-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Bloux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters); information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médiat), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Gaudreault (carteur); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier et Genevieve Tremblay (commis internet); Amélie Gaudreault (secrétaire à la rédaction); Karl Rettino-Parazelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bédard (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ : Jean de Billy, Jennifer Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Desjardins, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sobai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

huis clos et d'interrompre ses audiences.

Le rapport, qui laisse entrevoir les intentions du gouvernement Harper, propose d'éradiquer de la LCEE l'exigence faite aux promoteurs d'étudier des «alternatives» à leurs projets. Cette exigence a surtout défavorisé jusqu'ici l'industrie des combustibles fossiles, systématiquement désavantagée sur le plan environnemental par rapport aux énergies vertes, moins polluantes et moins dévastatrices pour le climat. Beaucoup y ont vu hier une gène flexion devant l'industrie pétrolière.

Réduction des contrôles

D'autre part, le comité recommande de réduire les pouvoirs de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) au profit de certains projets qui relèvent des ministres sectoriels ou d'organismes réglementaires spécialisés.

Depuis l'an 2000, avant l'arrivée des conservateurs, on avait plutôt augmenté les responsabilités de l'ACEE, notamment pour lui confier la co-

ordination de projets relevant de l'autorité de plusieurs ministres fédéraux, comme les impacts de projets énergétiques ou nucléaires.

Pour le comité, il faut laisser aux ministres le pouvoir de décider du sort final des projets émanant des provinces ou du secteur privé qui relèvent de leur autorité. Un ministre qui n'aurait pas à partager son pouvoir avec un collègue pourrait aussi décider du contenu de l'étude d'impact et de la pertinence de l'envoyer en audience publique. Un choix qu'il préfère éviter généralement.

Le comité propose de laisser les organismes réglementaires spécialisés, généralement proches des promoteurs de leur milieu, décider du sort des projets dans leurs secteurs. Depuis l'an dernier, par exemple, les conservateurs ont ainsi transféré de l'ACEE vers l'Office national de l'énergie ou vers la Commission de sécurité nucléaire canadienne le pouvoir d'évaluer les impacts environnementaux des projets qui leur sont soumis.

Le comité recommande aussi de laisser les provinces évaluer les projets qui touchent aux ressources renouvelables sous prétexte qu'elles relèvent de leur compétence constitutionnelle, et cela, même si les compétences fédérales en

matière de pêche, de navigation, d'oiseaux migrateurs, etc., sont en cause. Les conservateurs vont plus loin: l'agence canadienne pourrait décider que l'évaluation d'une province suffit, et que dans certains cas, les projets n'ont pas d'impacts suffisamment «significatifs» pour faire l'objet d'une évaluation en règle, un jugement qu'elle porterait alors sur des bases limitées et sans débat public.

Le comité parlementaire propose d'instituer des délais de rigueur aux évaluations environnementales, ce que demandent les promoteurs pour ne pas retarder leurs projets. Par contre, les spécialistes estiment que la complexité ou l'ampleur de certains dossiers ne s'accroissent pas de délais imposés à l'avance, à moins de se satisfaire d'évaluations au rabais.

«Une attaque idéologique»

Le comité recommande enfin de limiter l'évaluation environnementale aux seuls projets nommés dans une liste réglementaire, comme au Québec, quitte à donner le pouvoir au ministre de juger à propos d'en examiner certains, non nommés, qui le mériteraient. Enfin, le comité recommande au gouvernement fédéral d'étudier d'autres approches que l'évaluation environne-

mentale pour améliorer les projets économiques.

La plus vive des réactions est venue du groupe MiningWatch Canada, pour qui ce rapport constitue «une attaque prévisible et idéologique contre un pilier de nos lois environnementales» et contre le droit du public de se faire entendre. Le groupe estime que le comité a procédé à une synthèse partielle et partielle en évitant d'entendre les points de vue opposés à ceux des conservateurs.

Pour le Sierra Club du Canada, «le gouvernement a cédé à l'industrie tout ce qu'elle voulait dans ce rapport», quitte à envisager des ententes sans précédent aux droits du public d'avoir l'heure juste sur les impacts des grands projets et de faire entendre son point de vue, expliquait hier John Bennett, directeur de cet organisme.

«En enlevant de la loi l'obligation d'examiner la valeur comparative des alternatives à un projet donné», disait-il, «on postule que son promoteur a regardé toutes les options et a choisi la meilleure pour la collectivité» et non pas la meilleure pour ses intérêts. «Ces gens-là», dit-il, «ne vont pas faire une véritable évaluation des alternatives à moins d'être contraints par la loi», conclut-il.

Le Devoir

PARASKI

SUITE DE LA PAGE 1

surface enneigée ou gelée grâce à des skis et à un cerf-volant de traction, n'a rien d'inuit de prime abord. C'est lors d'un voyage à la baie James que Guy Laflamme, qui possédait déjà sa propre école de paraski au lac des Deux-Montagnes, découvre le potentiel inouï des immenses étendues du Grand Nord pour la pratique de ce sport: vent à volonté, étendues gelées jusqu'en mai... La région s'offre comme un terrain de jeu sans fin pour les adeptes du paraski.

«On a même constaté que l'équipement était assez solide pour tirer des traîneaux, et c'est ainsi que le projet d'Arctic Wind Riders est né. Je suis monté dans les villages avec 600 livres d'équipement, en 2006, pour faire un premier camp d'initiation», raconte le sportif pour qui chaque fin d'hiver sonne le départ prochain pour le Grand Nord.

L'arrivée du paraski dans ces villages battus par le vent a remué les habitudes. En voyant les jeunes manipuler sur la glace ces étranges voiles colorées, les anciens, curieux, sont venus poser des questions. «À chaque sortie, les gens sortent des maisons, se mêlent aux plus jeunes et les discussions s'engagent. Ça crée des ponts entre les générations. Tous les villages sont installés dans des baies immenses, qui deviennent ainsi de vastes terrains de jeu», explique Guy Laflamme.

À Kangiqsujuaq, un ancien poste de traite de 600 âmes situé dans le détroit d'Hudson et connu pour ses fameuses pêches à la moule sous la glace, le paraski est bel et bien implanté. «À Wakeham Bay, un Inuit de 55 ans m'a même acheté deux voiles. Un jour, il est parti avec sa chaloupe à la chasse au phoque et m'a dit: "Si ça ne mord pas, au moins, je ferai du paraski!"»

Les premiers hivers, entre les visites de Guy Laflamme et de ses entraîneurs, on ne voyait guère de voiles



Les étendues glacées du Grand Nord s'offrent comme un terrain de jeu sans fin pour les adeptes du paraski.

se gonfler dans la baie. Tout tombait à plat quand les Blancs remballaient leurs bagages. «Maintenant, je dépiste les plus habiles dans les communautés pour en faire des entraîneurs et pour que l'activité continue tout l'hiver», précise l'instigateur du projet.

«Ce qu'on montre aux jeunes, c'est plus qu'une simple technique. On leur montre à transmettre un bagage, à s'organiser, à gérer du matériel, à aller chercher des subventions, à développer le sens du leadership. Ceux qui sont devenus instructeurs peuvent faire le tour du Nunavik pour enseigner. Ils sont perçus comme des vedettes.»

Dans un territoire grand comme la France, où les problèmes de drogue, d'alcoolisme et de suicide ravagent les jeunes de plusieurs communautés isolées, les leaders n'ont pas tardé à voir dans ce fameux cerf-volant une façon d'aider à panser plusieurs maux tout en faisant la promotion d'une activité écoresponsable, voire écotouristique.

L'Administration régionale Kativik, qui gère les services publics dans le Grand Nord québécois, bonifie désormais son calendrier sportif de sorties de paraski à Quaqtaq, Kangiqsujuaq et Puvirnituq. Une compétition régionale réunira tous les concurrents du Nunavik à Kangiqsujuaq, en avril prochain.

«Nous avons aussi emmené des jeunes du Nunavut [territoire autonome au nord du 60° parallèle] lors de la première course. Certains n'étaient jamais sortis de leur village et se sont rendus jusqu'à Pond Inlet», raconte le directeur d'Arctic Wind Riders.

Un vent d'air frais

Joseph Annahatak, le maire de Kangirsuk, un petit village de 394 âmes situé sur la rivière Arnaud, à 230 kilomètres au nord de Kuujuaq, est soufflé par l'impact du paraski sur sa propre communauté. «Même les plus vieux parlent de ce sport et de l'effet qu'il a. Ça peut garder les enfants loin

du "sniffing" et ça aide les jeunes à être plus actifs et à apprendre la vie en restant à l'écart des troubles. Nous avons besoin de cela», dit-il.

À des centaines de kilomètres de là, à Whale Cove, au Nunavut, un père de famille qui a lui aussi succombé au sport de glisse ne tarit pas d'éloges sur les bienfaits de ce nouveau sport. «Mon fils vient d'être sélectionné pour aller à Iqaluit, dit-il. Je suis très excité. Chaque jour que je peux, j'en fais. Le paraski est devenu une affaire de famille pour passer du temps ensemble.»

Guy Laflamme, qui avait été inondé des préjugés habituels sur les Inuits avant d'avoir mis les pieds dans le Grand Nord, est épaté de la volonté des communautés à trouver de nouvelles façons de ressouder le tissu social et d'aider les jeunes à s'épanouir. «Dans les villages qui comptent maintenant un club de paraski, la plupart des habitants n'avaient même jamais vu une paire de skis. Ils ont non seulement des paysages fantastiques et un potentiel écotouristique incroyable, mais aussi des gens qui se dévouent pour leur communauté», dit-il. Il aimerait maintenant que le sport soit reconnu aux Jeux d'hiver de l'Arctique, une compétition internationale qui réunit des athlètes de tous les pays et territoires de la région circumpolaire.

Sans diesel, sans essence et sans motoneige, on a donc trouvé une nouvelle façon d'avoir le vent dans les voiles au nord du 45° parallèle. «La seule chose qui peut faire décrocher les jeunes, dit Guy Laflamme, c'est quand une baleine ou un morse vient d'être attrapé au village. Mais cela, c'est un beau problème!»

Le Devoir

FOURNIER

SUITE DE LA PAGE 1

certaines d'éviter la prison. Mais pour le reste, Jean-Marc Fournier semble résigné à voir la population carcérale augmenter au Québec: il prévoit la construction de prisons québécoises pour les peines de deux ans ou moins au coût de 750 millions et des débours annuels de l'ordre de 40 à 80 millions, soit jusqu'à 400 millions en cinq ans. Le ministre a une fois encore demandé au gouvernement de Stephen Harper d'assumer le coût de l'emprisonnement accru.

En outre, le porte-parole du ministère de la Justice, M^r Joanne Marceau, a indiqué que Québec, qui s'appuie sur les avis juridiques du ministère, a rejeté la possibilité de contester la constitutionnalité de C-10, du moins dans l'état actuel des choses.

«Le Québec affiche l'un des taux les plus faibles de criminalité juvénile en Amérique du Nord depuis 25 ans, et le taux de récidive y est également plus bas. Il faut que cela demeure», a déclaré Jean-Marc Fournier. Dans cette optique, il fournira une nouvelle «orientation» du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) en matière de justice pénale pour les adolescents. Le Québec continuera de miser sur la prévention de la récidive et la réadaptation, plutôt que sur les durcissements de peines, a indiqué le ministre. Les décisions de la poursuite doivent tendre à assurer la protection durable du public.

«[Ces décisions] rappelleront les enseignements de la Cour suprême selon lesquels, à long terme, la société est mieux protégée par la rééducation, la réadaptation et la réinsertion sociale d'un adolescent», a-t-il souligné.

Parmi les mesures présentées par le ministre Fournier hier dans une salle de la Chambre de la jeunesse de Montréal, l'une prévoit que la divulgation de l'identité d'un adolescent criminel, comme stipulé par C-10, soit l'exception plutôt que la norme.

De plus, afin de contourner la nouvelle obligation pour les procureurs de proposer une peine pour adulte pour les jeunes reconnus coupables d'un crime violent âgés de plus de 14 ans, le gouvernement provincial rédigera un décret pour hausser cet âge à 16 ans.



Jean-Marc Fournier

PLAN NORD

SUITE DE LA PAGE 1

pas à l'effet de la croissance rapide de la population sur le coût des services sociaux dans ces régions éloignées, ni aux coûts des crédits d'impôt remboursables pour l'exploration minière. Au final, le gouvernement devra payer 8,45 milliards de plus que ce qu'il recevra du Plan Nord.»

Selon ce que prévoit le gouvernement libéral, le «chantier d'une génération» devrait rapporter 14,2 milliards de dollars au trésor public sur une période de 25 ans. Ce montant comprend les recettes fiscales, les droits miniers et les redevances hydrauliques. Et ce plan de développement centré sur l'exploitation minière doit permettre de créer et de maintenir une moyenne de 20 000 emplois par année.

Or, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) estime que les retombées ne seront pas suffisantes pour permettre à l'État de dégager un excédent, en raison de l'importance des dépenses gouvernementales liées au Plan Nord.

Québec a prévu des investissements totaux de plus de 80 milliards sur 25 ans. De ce montant, une somme de 33 milliards est inscrite comme étant une combinaison d'investissements publics et privés. Ces dizaines de milliards doivent servir au déploiement de l'industrie minière et des infrastructures — routes, ports, aéroports, voies ferrées — sur un territoire de 1,2 million de kilomètres carrés. Impossible cependant de savoir quelle portion de cette facture sera acquittée à même le trésor public. Partant de ce qu'il estime être le «scénario optimiste du point de vue du contribuable», Bertrand Schepper a évalué que la part du secteur privé et celle du public seront équivalentes. Cela veut dire que le gouvernement investirait pas moins de 16,5 milliards de dollars.

Uniquement d'ici cinq ans, les libéraux entendent consacrer 1,2 milliard aux infrastructures du Plan Nord. Cette enveloppe comprend entre autres le prolongement de la route 167 pour rejoindre un projet de mine de diamants, d'autres projets routiers et la construction de logements au Nunavut. Mais l'IRIS estime qu'il faudrait y ajouter des sommes pour l'entretien des routes, surtout dans un contexte où les infrastructures seront exposées à «des températures extrêmes et de lourdes charges routières dues à l'exploitation minière. Nous pouvons donc déjà prédire une hausse importante des coûts inclus dans les prévisions budgétaires du Plan Nord.»

Cette facture ne tient pas non plus compte de possibles dépassements de coûts. Dans le cas de la route 167, ceux-ci seront entièrement assumés par les contribuables, a reconnu le ministre des Ressources naturelles, Clément Gignac. Il a aussi évoqué récemment la possibilité de prolonger la route plus au nord.

Développement risqué

Qui plus est, plusieurs municipalités de la Côte-Nord ont appelé Québec à investir de toute urgence des centaines de millions dans les infrastructures de logement, de services de garde et de voirie en raison de l'afflux de travailleurs. La pénurie de logements a par exemple fait grimper le prix d'une maison à plus de 300 000 \$ à Sept-Îles. Ce développement effréné est très risqué, estime M. Schepper, puisque «rien ne laisse présager que les villes du Nord se développeront de manière à échapper à une mono-industrialisation créatrice d'inégalités sociales.»

L'IRIS considère par ailleurs qu'en plus des 16,5 milliards, le gouvernement devra, sur une période de 25 ans, ajouter une somme de près de 6 milliards de dollars pour «absorber les effets socio-économiques d'un boom minier et de la hausse de population qui s'ensuivra». L'organisme évalue que la facture pour les services en santé et les services

sociaux devrait avoisiner 1,7 milliard. S'ajouteraient à cela au moins 1,5 milliard pour l'entretien des routes et 1,2 milliard en crédits d'impôt pour les minières. Sans oublier la restauration des sites miniers abandonnés, qui pourrait atteindre 1,25 milliard. Des estimations «conservatrices», selon M. Schepper.

«Au final, analyse donc le regroupement de chercheurs, le Plan Nord, dans son montage actuel, nous apparaît exagérément favorable à l'entreprise privée en faisant porter la plus grande part des risques aux contribuables québécois en échange de faibles retours sur leur investissement collectif. En effet, entre ce que le gouvernement investira sur 25 ans et ce qu'il obtiendra en redevances, le déficit du Plan Nord s'élève à 8,45 milliards pour les contribuables québécois.»

Ces manques à gagner n'incluent pas les investissements de 47 milliards prévus pour Hydro-Québec, a précisé l'IRIS. L'ancien premier ministre Jacques Parizeau et des économistes ont remis en question la pertinence de continuer sur la voie de la grande hydraulique et toujours plus vers le nord, avec les coûts prohibitifs que cela implique. Il faut rappeler que Québec accorde déjà le tarif L — 4,5 ¢ le kilowattheure (kWh) — à des entreprises minières. Or, le coût de nouveaux projets comme celui de la Romaine atteint plutôt 10 ¢/kWh.

Et quoi qu'on fasse, le poids du secteur minier dans l'économie québécoise — actuellement de 1,6 % du PIB — demeurera faible. «Les nouveaux projets vont accroître ce pourcentage, faisait valoir M. Parizeau en novembre dernier, mais de là à considérer le Nord québécois comme la "nouvelle frontière", comme la source du financement de l'expansion des services de santé et d'éducation, il y a une marge. Tout cela relève de l'inflation verbale. L'avenir du Québec est lié à l'économie du savoir, pas à l'exploitation du fer.»

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com
Bureau de Québec 418-643-1541

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390